



## SM le Roi nomme 24 auditeurs en qualité de magistrats de deuxième grade auprès des juridictions financières

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a bien voulu nommer vingt-quatre (24) auditeurs en qualité de magistrats de deuxième grade auprès des juridictions financières, sur proposition du Conseil de la magistrature des juridictions financières lors de sa réunion tenue le 9 décembre 2025, indique un communiqué de la Cour des comptes.

Au cours de cette réunion, 155 magistrats des juridictions financières ont également été promus au grade principal créé récemment, suite aux Hautes Directives Royales, ce qui témoigne de la Haute Sollicitude de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, à l'égard de la famille des juridictions financières, précise la même source.

[www.libe.ma](http://www.libe.ma)

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10714

Vendredi 23 Janvier 2026

*Le prix humain d'une urgence urbaine*

Démolitions expéditives, évacuations  
précipitées et angoisses quotidiennes  
*La totale pour des Casablancais interloqués*

*L'USFP au front contre l'arbitraire administratif*



Page 3



Sur Instruction de SM le Roi Mohammed VI,  
Président du Comité Al-Qods

Nasser Bourita procède à Davos à la signature  
de la Charte constitutive du Conseil de Paix

Page 4



*Prévue pour les 26 et 27 janvier*

Nouvelle session de la Haute  
Commission Mixte de partenariat  
maroco-sénégalaise

Page 4

# Actualité

*Journée d'étude à l'hémicycle autour du projet de loi relatif à la profession des Adouls*

## Une approche participative proactive



**E**n partenariat avec le ministère de la Justice et l'Instance nationale des adouls, la commission de la justice, de la législation et, des droits de l'Homme et des libertés à la Chambre des représentants a organisé, le mardi 20 janvier 2026, une journée d'étude autour du projet de loi n° 16.22 relatif à l'organisation de la profession des adouls, avec la participation de professionnels, d'acteurs dans le domaine de la justice et d'experts judiciaires.

Le député parlementaire, membre du Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants, par ailleurs président de la commission de la justice, de la législation et des droits de l'Homme, Saïd Baâziz, a souligné que cette commission a toujours adopté une démarche participative dans ses travaux, notamment en matière de discussion des projets de loi qui sont soumis.

Saïd Baâziz a mis en avant que cette journée d'étude se présente comme une station essentielle d'écoute de tous les professionnels et intervenants afin de percevoir leurs suggestions ayant trait au projet de loi dédié à l'organisation de la profession, contribuant ainsi à l'amélioration optimale du texte de loi en question.

Le parlementaire ittihadie Baâziz a annoncé que cette rencontre s'inscrit dans un processus de consultations focalisé sur la discussion de la teneur du projet de loi en question

tout en incluant de nouvelles dispositions, les suggestions de révision nécessaires pour la performance de ses dispositions.

Pour sa part, le directeur des affaires civiles, judiciaires et juridiques au ministère de la Justice a souligné, de prime abord, que le projet de loi n° 16.22 intervient pour répondre à la nécessité impérieuse induite par des contextes nationaux et internationaux foncièrement précipités apportant à véhiculer les grandes mutations traversées par le système de la justice.

Dans cette veine, l'intervenant a mis en évidence que la pertinence de

“

**Saïd Baâziz**  
*La commission de la justice, de la législation et des droits de l'Homme a toujours adopté dans ses travaux une démarche participative*

ce projet se profile dans la méthodologie de sa préparation s'appuyant sur l'approche participative, sa cohésion avec les orientations Royales et les exigences de la conjoncture actuelle marquée par l'avènement de procédés numériques et l'adoption de l'Intelligence artificielle.

Là-dessus, le directeur des affaires civiles, judiciaires et juridiques au ministère de la Justice a indiqué que ce projet de loi inclut nombre de nouveautés dont la prise en compte de la cohérence législative et la définition sans ambiguïté des conditions d'accès à la profession et l'ouverture de l'accès de la femme outre la création d'une institution à laquelle pourrait être confiée la formation des adouls...

Par ailleurs, le responsable judiciaire a ajouté que le texte en question vient consolider les droits, mais aussi les obligations des pratiquants en œuvrant pour une mutation qualitative de cette pratique professionnelle par le biais de l'intégration des nouvelles technologies et des mutations numériques.

D'autre part, le président de l'Instance nationale des adouls, Soulaïmane Adkhoul, a, quant à lui, estimé que ce projet tant attendu (près de deux décennies) intervient comme une étape déterminante dans le processus du cheminement législatif de l'organisation de la profession, ce qui appelle une approche participative efficiente et efficace impliquant l'ensemble des intervenants.

Adkhoul a enchaîné en rappor-

tant que ce projet renferme un certain nombre de nouveautés conçues pour être à même de contribuer à la promotion de la profession, son amélioration outre le renforcement de la compétence professionnelle des adouls.

Là-dessus, l'intervenant s'est interrogé, tout de même, au sujet du degré de la contribution de ces dispositions dans la concrétisation de la sécurité judiciaire et la défense des citoyens et des contractuels, tout en relevant quelques insuffisances, particulièrement ce qui se rapporte au principe d'adaptation et des transactions immobilières, appelant, à cet effet, à concevoir des outils à même d'assurer la protection des usagers.

A cet égard, il est à noter que la tenue de cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'un large débat autour des nouveautés du projet de loi en question, en particulier les aspects de rapprochement ou de divergence entre l'enregistrement moderne et celui judiciaire (en l'occurrence accompli par les adouls)...

En somme, cette journée d'étude s'inscrit dans le processus d'adaptation des nouvelles données abordées dans le projet de loi, objet central de cette journée d'étude, en particulier celles concernant les conditions d'accès à la profession, notamment la configuration, les particularités quant à la nature des diplômes recommandés et les catégories dispensées des concours, de la formation et des concours d'entrée...

**Rachid Meftah**

*Le prix humain d'une urgence urbaine*

# Démolitions expéditives, évacuations précipitées et angoisses quotidiennes

## *La totale pour des Casablancais interloqués*



Dans la mémoire urbaine de Casablanca, l'ancienne médina n'est pas un simple décor figé dans les cartes postales. Elle est une respiration sociale, un espace de travail et de survie, un lieu où l'histoire se mêle au quotidien de milliers de familles. Aujourd'hui, cette mémoire vivante vacille sous les coups répétés des bulldozers et sous le silence assourdissant des autorités. La relance du projet dit de l'Avenue Royale, présentée comme une vitrine urbaine et un symbole de modernité, continue de susciter de vives tensions politiques, sociales et associatives. Derrière l'argument de l'embellissement et de l'urgence des grands chantiers, une réalité plus sombre s'impose, faite de démolitions expéditives, d'évacuations précipitées et d'angoisses quotidiennes pour des commerçants, des artisans et des familles laissées sans horizon clair.

Sur le terrain, les récits se ressemblent et se répandent comme un écho tragique. Des marchés collectifs rasés sans qu'aucune alternative ne soit proposée. Des immeubles vidés de leurs occupants à un rythme qui ne laisse aucune place à la concertation ni à la réflexion. Des hommes et des femmes sommés de quitter des lieux qui constituent parfois l'unique source de revenu et le seul toit qu'ils aient jamais connu. Ces opérations, menées sans vision globale ni accompagnement structuré, engendrent ce que beaucoup n'hésitent plus à qualifier de situations sociales dramatiques. Le flou qui entoure les motifs réels des démolitions alimente la colère et le désarroi, tandis que l'absence d'une stratégie claire pour absorber les conséquences économiques et humaines du projet plonge des milliers de personnes dans une précarité accrue.

La question centrale reste celle de la transparence et du droit. Les évacuations s'accélèrent dans les quartiers historiques de l'ancienne médina, souvent sur la base de simples notifications verbales. Les habitants et les commerçants

concernés se voient accorder des délais dérisoires, parfois de quelques jours seulement, pour libérer les lieux. Aucune décision administrative écrite ne leur est remise. En les privant de documents officiels, on les prive aussi de la possibilité élémentaire de saisir la justice, de contester une mesure ou même de comprendre les fondements juridiques de ce qui leur est imposé. Cette opacité nourrit un climat de doute et de méfiance qui s'étend bien au-delà des personnes directement touchées, gagnant la société civile, les médias et l'opinion publique.

Le débat a fini par s'inviter dans l'hémicycle, signe que l'inquiétude dépasse le simple cadre local. Une question écrite a été adressée au ministre de l'Intérieur, Abdellouafi Laftit, afin d'obtenir des clarifications sur le fondement juridique des vastes opérations d'évacuation et de démolition engagées depuis décembre 2025. Cette interpellation parlementaire met en lumière un malaise profond. Comment justifier des interventions d'une telle ampleur sans cadre légal explicite, sans décisions écrites, sans garanties effectives pour les droits des occupants ? Comment concilier l'urgence affichée des chantiers avec les principes constitutionnels et les engagements internationaux du Maroc en matière de droit à un logement décent et de prévention des déplacements forcés ?

Les autorités invoquent l'accélération des travaux en prévision de grandes manifestations sportives internationales. Cet argument, répété comme un mantra, peine pourtant à convaincre lorsqu'il sert de justification à des méthodes brutes.

Les démolitions et les évacuations se déroulent en pleine période hivernale et au cœur de l'année scolaire, accentuant la vulnérabilité de centaines de familles déjà fragilisées. Les enfants voient leur scolarité perturbée. Les petits commerçants et artisans perdent leur lieu de travail du jour au lendemain. Les promesses de relogement et d'indemnisation restent vagues, souvent

réduites à des annonces sans calendrier ni critères clairement définis.

Ce qui choque le plus, au-delà de la violence sociale de ces opérations, c'est le déficit criant de communication publique. Aucun effort sérieux n'est déployé pour informer clairement les personnes concernées des textes réglementaires qui encadrent les démolitions et le relogement. Les critères d'accès à une indemnisation ou à une compensation équitable demeurent flous. Les mécanismes de contrôle censés garantir la transparence et prévenir les abus restent invisibles. Dans ce vide institutionnel, les rumeurs prospèrent et la peur s'installe. Le sentiment d'injustice devient dominant, renforcé par l'impression que les plus vulnérables paient le prix d'un projet conçu loin de leur réalité.

Face à cette situation, la contestation s'organise et se structure. A Casablanca, des formations politiques, des associations de défense des droits humains et des organisations syndicales ont annoncé la création d'un front unifié. Leur objectif est clair : faire face à ce qu'elles qualifient d'opérations de relogement anarchiques et inhumaines. Dans un communiqué conjoint, ces organisations dénoncent la relance d'un projet qu'elles jugent «corrompu et enlisé depuis des décennies par des dossiers de détournement de fonds publics». Sous le slogan percutant «Ne touchez pas à l'ancienne médina», elles rappellent que l'Avenue Royale est un projet en échec depuis plusieurs années et que sa concrétisation annoncée en un délai record de 18 mois relève davantage de la fuite en avant que d'une planification responsable.

Les quartiers de «Derb Negliz», «Kechbar» et «Al B'hira» sont aujourd'hui en première ligne. Selon les témoignages recueillis, les autorités locales relevant de la préfecture de Casablanca Anfa y mènent des opérations d'évacuation et de destruction sans concertation ni information préalable. Là encore, les notifications verbales tiennent lieu de procédure, avec des délais n'excédant pas

15 jours pour quitter les lieux. Ces pratiques, dénoncées comme illégales et inhumaines, interrogent sur le respect des règles encadrant l'expropriation pour cause d'utilité publique et sur la volonté réelle de protéger les droits des citoyens.

Il faut dire qu'à force de vouloir aller vite, le risque est grand de briser durablement le lien de confiance entre les institutions et la population. Casablanca mérite mieux qu'un développement imposé à marche forcée. Elle mérite une vision inclusive, transparente et humaine, capable de concilier modernisation et dignité.

### L'USFP au front contre l'arbitraire administratif

A cet instant précis du débat public, lorsque la question de l'expropriation cesse d'être un simple dispositif juridique pour devenir une expérience vécue de dépossession, le fil conducteur apparaît avec une netteté troublante. Car derrière les opérations menées dans l'ancienne médina de Casablanca se dessine un problème plus vaste, plus ancien, et infinité plus structurant, celui de l'usage du pouvoir d'expropriation et des dérives qu'il autorise lorsqu'il n'est ni encadré ni contrôlé avec rigueur. C'est précisément à cet endroit sensible, là où le droit rencontre la dignité, que l'USFP a choisi de livrer l'un de ses combats les plus structurants de l'année écoulée, en s'attaquant frontalement aux abus engendrés par la partie 40 de la loi n° 7-81.

L'initiative de l'USFP ne relève ni de l'agitation circonstancielle ni de l'opportunisme politique. Elle s'inscrit dans une continuité idéologique claire, fidèle à une tradition socialiste qui considère l'Etat comme un garant de l'intérêt général, mais refuse qu'il devienne un instrument d'arbitraire ou de dépossession déguisée. Ce que le parti met en lumière, à travers ses prises de position, c'est l'écart devenu béant entre l'esprit de la loi et son application concrète, entre la finalité affichée de l'utilité publique et les pratiques qui, sur le terrain, relèvent parfois d'une logique de prédateur.

Ce combat prend une résonance particulière dans un pays où la terre n'est pas seulement un actif économique, mais un héritage, une mémoire, parfois l'unique capital transmis de génération en génération. Derrière chaque parcelle expropriée sans projet abouti, il y a une histoire familiale interrompue, une sécurité sociale infirmière détruite, une projection d'avenir brutalement amputée. En se faisant le relais de ces réalités souvent invisibilisées, l'USFP assume un rôle que peu de formations politiques osent encore endosser avec autant de constance : celui de porte-voix des citoyens ordinaires face aux lourdeurs et aux abus de l'administration.

Au fond, ce débat ramène à une vérité simple, mais exigeante. Aucune société ne peut prétendre avancer sereinement si la loi, au lieu de protéger, devient une source d'angoisse. Aucune politique publique ne peut réussir durablement si elle se construit sur la dépossession silencieuse de ceux qu'elle est censée servir. En choisissant d'affronter cette question avec constance et clarté, l'USFP s'inscrit dans une fidélité assumée à ses principes fondateurs et rappelle que le progrès véritable commence toujours par la justice.

Mehdi Ouassat

*Sur Instruction de SM le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods*

## Nasser Bourita procède à Davos à la signature de la Charte constitutive du Conseil de Paix



**S**ur Instruction de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, Président du Comité Al-Qods, le ministre des Affaires étrangères, de la

Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Nasser Bourita, a procédé, ce jeudi, à Davos en Suisse, à la signature de la Charte constitutive du

## L'ambassadeur d'Arabie saoudite au Maroc salue le soutien du Royaume, sous le leadership de SM le Roi, à Al-Qods et à la Palestine

**L**'ambassadeur du Royaume d'Arabie saoudite au Maroc, Sami bin Abdullah Al-Saleh, a salué, mercredi à Rabat, les efforts inlassables et le soutien constant apporté par le Royaume du Maroc à Al-Qods et à la Palestine, sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods.

Lors d'une visite au siège de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, le diplomate saoudien a mis en avant le rôle de cette institution pionnière dans la protection de la Ville Sainte, au vu des efforts colossaux déployés dans plusieurs

secteurs sociaux, contribuant ainsi au renforcement de la résilience des Maqdessis, indique un communiqué de l'Agence.

A cette occasion, poursuit la même source, le directeur chargé de la gestion de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, Mohamed Salem Cherkaoui, a présenté les efforts consentis par l'Agence et le bilan de ses réalisations au titre de l'année 2025 dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'assistance sociale et du développement humain, en exécution des Hautes Directives de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu Le préserve, Président du

Comité Al-Qods.

M. Cherkaoui a, dans ce cadre, indiqué que l'Agence a réalisé 66 projets pour un montant global de 8 millions de dollars, financés par le Royaume du Maroc, dont 1,5 million de dollars consacrés à des projets d'aide humanitaire à Gaza réalisés dans le cadre de la contribution de l'Agence aux efforts de mobilisation nationale au cours de la guerre à Gaza, en vue d'apporter aide et assistance aux Palestiniens, conformément aux Hautes Directives de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, Président du Comité Al-Qods.

## Hassan Tariq appelle à ériger la Haute Approbation Royale instituant la Journée nationale de la médiation de service public en pratique inspirante dans l'espace francophone

**L**e Médiateur du Royaume, Hassan Tariq, a appelé le Réseau des médiateurs francophones à ériger la Haute Approbation Royale instituant le 9 décembre Journée nationale de la médiation de service public en bonne pratique inspirante pour le projet de développement de la médiation institutionnelle dans l'espace francophone.

Il importe pour la médiation de s'inscrire dans une culture de reconnaissance et de bénéficier d'un environnement institutionnel propice, a-t-il indiqué, à l'occasion de la tenue, lundi dernier à Paris, de la réunion périodique du bureau exécutif de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF), au sein de laquelle le Médiateur du Royaume assure la vice-présidence.

Il s'agit de soutenir les efforts constants de la médiation en faveur des valeurs d'équité, d'éthique et de justice, et de valoriser pleinement son rôle dans la régulation de la relation entre l'usager et l'administration, a ajouté M. Tariq, cité dans un communiqué de l'Institution du Médiateur du Royaume.

Cette rencontre a été consacrée à l'examen du rapport des activités de formation et de rayonnement menées au cours de l'année écoulée, dont une part significative a été accueillie par l'Institution du Médiateur, ainsi qu'à la discussion du programme d'action de l'Association pour 2026 et 2027 et des rapports de ses commissions thématiques. En décembre dernier, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu

l'assiste, a bien voulu donner Sa Haute Approbation pour instituer le 9 décembre de chaque année comme Journée nationale de la médiation de service public. Cette date, qui coïncide avec la création de l'Institution de Diwan Al Madhalim en 2001, est porteuse de significations symboliques et en matière des droits de l'Homme, à même de lui conférer un ancrage particulier dans la mémoire institutionnelle en gardant à l'esprit la date du Message Royal dans lequel Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait annoncé la création de Diwan Al Madhalim, tout en commémorant la date de promulgation du Dahir 1.01.298 portant création de ladite institution.

Cette Décision Royale traduit la Haute Sollicitude accordée par

Conseil de Paix, et ce lors d'une cérémonie présidée par le Président des Etats-Unis d'Amérique, Son Excellence M. Donald J. Trump.

Cette signature fait suite à l'acceptation par Sa Majesté le Roi de se joindre, en tant que Membre Fondateur, à cette initiative proposée par le Président des Etats-Unis d'Amérique et visant à "contribuer aux efforts de paix au Moyen-Orient et adopter une nouvelle approche pour résoudre les conflits dans le monde".

Le Maroc et le Bahreïn ont été les deux premiers pays à signer la Charte, suite à quoi le Président Trump a annoncé que la Charte est officiellement entrée en vigueur, marquant la création officielle du Conseil de paix.

La cérémonie de signature de la Charte du Conseil de Paix, organisée en marge du Forum économique mondial de Davos, a connu la participation d'une vingtaine de Chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi que des ministres des Affaires étrangères des pays signataires, notamment la Turquie, l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, l'Egypte, l'Indonésie, l'Azerbaïdjan et l'Argentine...

La participation à ce Conseil est réservée à un groupe restreint de leaders de stature internationale, engagés en faveur d'un avenir sûr et prospère pour les générations futures. Cette invitation constitue une reconnaissance du Leadership éclairé de Sa Majesté le Roi et de Sa stature en tant qu'acteur de paix incontournable.

*Prévue les 26 et 27 janvier*

## La nouvelle session de la Haute Commission Mixte de partenariat entre le Maroc et le Sénégal

**L**e chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, a eu un entretien téléphonique, mercredi soir, avec son homologue sénégalais, Ousmane Sonko, au cours duquel les deux parties sont convenues de la tenue de la 15e session de la Haute Commission Mixte de partenariat maroco-sénégalaise, comme prévu, les 26 et 27 janvier à Rabat. Il sera également procédé à l'organisation, en marge de cette session, des travaux du Forum économique maroco-sénégalais, indique un communiqué du Département du chef du gouvernement.

Cet entretien a été l'occasion de saluer la profondeur des relations exceptionnelles et stratégiques liant le Maroc et le Sénégal, sous la conduite des dirigeants des deux pays, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et Son Excellence le Président de la République du Sénégal, Bassirou Diomaye Faye, ajoute le communiqué.

Il a également permis de souligner la solidité des relations entre les deux pays, fondées sur des bases solides et courant des dimensions humaines, religieuses et économiques fortes.



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, aux rôles et missions de la médiation institutionnelle dans la consolidation des principes de justice et d'équité.

# Le rôle des inspections générales des ministères dans la protection des données personnelles en débat à Rabat

Les participants à un séminaire sur la maîtrise du risque lié au traitement des données à caractère personnel au regard de la loi 09-08 ont mis en lumière, mercredi à Rabat, le rôle des inspections générales des ministères (IGM) dans la protection des données personnelles.

Initiée par la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP), cette rencontre a été l'occasion de souligner la contribution des inspecteurs généraux au renforcement de la conformité des pratiques administratives aux textes législatifs et réglementaires en vigueur, notamment la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

A cette occasion, le président de la CNDP, Omar Sehrouchni, a indiqué que cet événement permet de mieux comprendre les responsabilités des inspecteurs généraux en termes de protection des données à caractère personnel et de convenir d'un ensemble de réunions qui devront se tenir prochainement entre les ministères et la CNDP afin d'élaborer des plans d'action pour chaque département.

Rappelant que la CNDP adopte une démarche axée sur l'analyse des risques, M. Sehrouchni a insisté sur l'importance d'une approche globale reposant notamment sur une veille stratégique permanente et une bonne maîtrise des technologies de sécurité, notant que la digitalisation devrait prendre en



considération les enjeux stratégiques, économiques et sociétaux, afin de réussir à instaurer un cadre de confiance numérique.

De son côté, le représentant de l'Inspection générale des finances (IGF), Rachid Meliani, a estimé que ce séminaire offre un espace de réflexion stratégique sur la protection des données à caractère personnel, véritable pilier de la confiance publique.

Évoquant l'attention particulière portée par l'IGF à cette question, il a fait observer que l'Inspection pilote un grand chantier, celui de la mise en place d'un dispositif de coordination du contrôle interne à l'échelle des administrations publiques, dans lequel la gouvernance et la protection des données ainsi que

la conformité avec la loi 09-08 tiennent une place centrale.

La CNDP et l'IGF partagent une même ambition, celle de "domestiquer la puissance de la donnée pour la mettre au service de l'intérêt général, sans jamais sacrifier les droits au nom de l'efficacité", a-t-il précisé. Le but étant, a-t-il dit, de réaliser une révolution numérique de confiance, marquée par la rigueur, la transparence et un contrôle exigeant, formulant le voeu de parvenir ensemble à transformer les impératifs réglementaires en leviers d'innovation, de performance et de protection des droits.

Pour sa part, l'inspecteur général au ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Ibra-

himi, a relevé que la protection des données à caractère personnel constitue désormais un enjeu de performance publique et de confiance citoyenne, notant qu'une administration performante est celle qui protège les données qui lui sont confiées, respecte les droits des personnes et agit dans un cadre de transparence et de responsabilité.

En tant que structures d'audit, de contrôle et d'évaluation, l'intervention de l'IGM s'inscrit dans une logique d'accompagnement et de sensibilisation, visant à aider les services publics à mieux appréhender les exigences de la loi 09-08 et à renforcer la culture de conformité au sein des administrations.

Aussi, il a estimé que la maîtrise du risque lié au traitement des données à caractère personnel, qui ne peut être assurée de manière isolée, requiert une coordination étroite entre les responsables de traitement, les structures de contrôle interne, les directions des systèmes d'information et les inspections générales.

La synergie entre la CNDP, les IGM et les autres acteurs institutionnels est aujourd'hui une condition indispensable pour relever les défis liés à la transformation digitale, sécuriser les traitements de données et renforcer durablement la confiance du citoyen dans l'administration, a-t-il soutenu.

Cette rencontre a été marquée par un exposé, présenté par M. Sehrouchni, mettant l'accent notamment sur l'importance de la protection des données à caractère personnel, devenues "un item de gouvernance", ainsi que sur l'impératif de tenir compte de la complémentarité des lois, notamment l'intersection entre les lois transverses et celles horizontales propres à chaque secteur, en vue d'assurer un usage loyal et sûr des données.

D'autres exposés sur les régimes des déclarations et des autorisations préalables, les transferts et clauses contractuelles types et le dispositif de contrôle interne comme outil de prévention et de détection des risques ont été présentés dans le cadre de deux sessions consacrées à "la loi 09-08 et ses implications pour les administrations publiques" et à "l'identification et la maîtrise des risques liés aux traitements de données".

## La 3<sup>ème</sup> Enquête nationale sur le handicap

# Un mécanisme clé pour l'évaluation des politiques publiques

La troisième Enquête nationale sur les personnes en situation de handicap constitue un mécanisme clé pour faire le point sur les politiques publiques et leur impact réel à même de les orienter vers davantage de convergence, de cohérence et d'efficacité, a affirmé, mercredi à Salé, le président de l'Observatoire national du développement humain (ONDH), Oumane Gair.

Intervenant lors d'une rencontre organisée par le Secrétariat d'Etat chargé de l'insertion sociale à l'occasion du lancement de cette Enquête nationale, M. Gair a souligné que cette initiative, qui s'inscrit dans la continuité des acquis réalisés par le Maroc, accompagne les évolutions nationales, dans le sillage des engagements internationaux du Royaume, notamment ceux liés à la mise en œuvre des conventions relatives aux droits des personnes en situation de handicap.

Au-delà de la production de données

chiffrées et d'indicateurs relatifs au handicap au Maroc, aussi importants soient-ils, elle portera également sur leur analyse, leur partage et leur valorisation dans les processus de prise de décision ainsi que dans l'élaboration et l'orientation des programmes et politiques publiques, a-t-il expliqué.

Le lancement de cette 3<sup>e</sup> Enquête nationale, a-t-il poursuivi, ne constitue pas une simple opération statistique ou un exercice technique de collecte de données de terrain, mais s'inscrit dans une démarche traduisant une maturité institutionnelle avancée, fondée sur une approche multidimensionnelle, territoriale et prospective, visant à ancrer une culture des résultats et à asseoir l'action publique sur des données fiables, mesurables et issues du terrain.

Cette démarche, a ajouté M. Gair, tient compte de la complexité des phénomènes sociaux ainsi que de l'interconnexion de leurs dimensions territoriales, économiques et dé-

mographiques, notant que l'ONDH œuvre, dans ce cadre, à la promotion d'une culture de la décision publique fondée sur l'évidence et à faire de la recherche sociale un levier central de l'action publique, et non une fin en soi.

Convaincu que la production de la connaissance sociale repose sur un effort collectif et cumulatif, l'Observatoire s'est attaché, au cours des dernières années, à développer les outils de suivi et d'analyse, à renforcer la qualité des données et à consacrer l'approche participative, à travers l'ouverture sur l'ensemble des acteurs institutionnels, a-t-il dit.

Il a également souligné que les personnes en situation de handicap ne constituent pas un groupe homogène, mais renvoient à une réalité plurielle et multidimensionnelle, d'où la nécessité de politiques publiques précises, intégrées et adaptées, tenant compte des disparités territoriales, du genre, des situations

socioéconomiques et des tranches d'âge, tout en garantissant l'égalité des chances et un accès équitable aux services.

Cette rencontre se tient dans un contexte national marqué par une dynamique renouvelée des politiques sociales, en droite ligne avec les Hautes Directives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui ont érigé le renforcement des fondements de l'Etat social en référentiel structurant de l'action publique, fondé sur la justice sociale, l'efficacité et l'équité, a relevé M. Gair.

Elle a été marquée par la signature d'un mémorandum d'entente entre le ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, le Secrétariat d'Etat chargé de l'insertion sociale, le Haut-Commissariat au plan, l'ONDH et le Fonds des Nations unies pour la population, définissant le cadre général de coopération pour la réalisation de la 3<sup>e</sup> Enquête nationale sur les personnes en situation de handicap.



## La chercheuse marocaine Nabila Bouatia reçoit le prix INSERM pour ses travaux en génétique

**L**a chercheuse marocaine Nabila Bouatia a reçu le prix "Science et l'activité" de l'Institut national français de la santé et de la recherche médicale (INSERM), pour ses travaux en recherche génétique et biomédicale, indique l'agence Campus France.

"Chaque année, le prix récompense un chercheur ou une chercheuse qui s'est distingué dans le domaine de la valorisation de la recherche et par sa capacité à être en dialogue avec la société", précise l'agence dans un communiqué.

Par ces récompenses, l'Inserm "entend montrer la diversité et la richesse

des métiers qui font la recherche biomédicale, ainsi que la créativité et la passion des hommes et des femmes qui l'animent au quotidien".

Lancés dans les années 2000, les prix attribués par l'institut rendent hommage à cinq catégories de récompenses, à savoir la recherche, l'innovation, science et la société, l'appui à la recherche et le Grand prix.

"De Tanger à Paris, en passant par Lille, Nabila Bouatia n'a eu de cesse de relever des défis, comme l'identification de gènes de prédisposition à des maladies cardiovasculaires qui touchent majoritairement les femmes", souligne-t-on.

Après avoir étudié dans son pays où elle découvre sa passion pour la génétique et la transmission des caractères héréditaires, la chercheuse rejoint l'Hexagone en 1998 pour suivre des études en biologie moléculaire et cellulaire, avant d'obtenir un doctorat en génétique humaine et un post-doctorat à Cambridge.

La recherche en génétique et le lien entre science et société sont les deux axes qui guident le parcours de cette scientifique, aujourd'hui directrice de recherche Inserm au Centre de recherche cardiovasculaire à Paris (PARCC).

# Colloque à Rabat sur les enjeux juridiques et politiques des élections législatives 2026

**L**es enjeux juridiques et politiques des prochaines élections législatives ont été au centre d'un colloque organisé, mercredi à Rabat, sous le thème "Les élections législatives de 2026 : lois et enjeux de représentativité et de participation".

Cette rencontre, organisée à l'initiative des filières de droit public aux Facultés des sciences juridiques, économiques et sociales (FSJES) d'Agdal et de Souissi, en partenariat avec le laboratoire de droit public et sciences politiques et l'équipe de recherche sur la performance politique et constitutionnelle, se veut un espace de débat et d'analyse combinant approches de science politique et de droit constitutionnel et expertise sur le terrain.

Dans une allocution lue au nom du président de l'Université Mohammed V (UM5) de Rabat, le professeur Mohamed Benhommou a affirmé que le processus électoral au Maroc a accumulé une expérience institutionnelle distinguée en matière de gestion du pluralisme depuis les premières législatives de 1963, jusqu'à l'étape phare de l'adoption de la Constitution de 2011.

M. Benhommou a estimé que les élections de 2026, loin d'être un simple rendez-vous électoral, s'annoncent comme une halte importante reflétant la profondeur de la relation entre la société et l'Etat, notant que le citoyen, "quand il exprime sa voix aux urnes, ne choisit pas seulement une personne mais place sa confiance dans l'Etat et les institutions".

Pour sa part, le doyen de la FSJES - Agdal, Hassan Zouiri, a fait observer que le débat actuel autour des élections revêt une im-

portance capitale compte tenu des enjeux liés au développement du cadre juridique, au renforcement de l'efficience des institutions élues, et à l'amélioration des conditions de participation politique sur la voie du parachèvement des grands chantiers de réforme.

Il a, dans ce sens, relevé que l'université est appelée à accompagner cette dynamique à travers une analyse scientifique critique et une production de connaissances solides pour contribuer à rationaliser la décision publique et à améliorer la législation, mettant en avant l'esprit de travail commun entre les établissements universitaires et la matière.

De son côté, le vice-doyen de la FSJES-Souissi, Abdelaïz Karraki, a indiqué que les échéances de 2026 sont prévues dans un contexte marqué par des nouveautés juridiques et politiques importantes, notant que les élections au Maroc ont toujours constitué une occasion idoine pour actualiser et améliorer l'arsenal juridique.

Ce colloque, a-t-il insisté, représente un espace pour "l'évaluation politique" de l'expérience marocaine, soulignant la nécessité d'asseoir une école de pensée dans la science politique et le droit constitutionnel dotée de mécanismes d'évaluation scientifique, à même de présenter des réponses approfondies aux phénomènes politiques en phase avec la logique de la pratique partisane.

Dans le même sillage, le chef de la filière du droit public et sciences politiques à la FSJES Souissi, Ahmed El Bouz, il a plaidé pour une analyse plus approfondie des fonctions constitutionnelles et politiques des élections, affirmant que l'échéance de 2026 s'inscrivent



notant que l'université marocaine contribue de manière efficace à l'analyse du processus électoral sous les prismes sociologique et juridique, ainsi que sous l'angle des politiques publiques.

M. Ennouhi a, par ailleurs, fait observer que les universités marocaines ont accompagné les échéances électoralles depuis les années 60, mettant l'accent sur la nécessité pour la sphère universitaire de consolider son capital de connaissances sur la chose électorale, à même de garantir la diversité des approches et de favoriser un débat académique enrichissant la scène nationale.

Quant au chef de filière du droit public et sciences politiques à la FSJES Souissi, Ahmed El Bouz, il a plaidé pour une analyse plus approfondie des fonctions constitutionnelles et politiques des élections, affirmant que l'échéance de 2026 s'inscrivent

dans une dynamique de démocratie représentative dans un contexte de débat renouvelé sur l'efficacité de la médiation participative.

L'enjeu actuel réside dans la capacité des institutions élues à répondre aux attentes des citoyens, notamment les jeunes, a-t-il estimé.

Dans la même veine, le président de l'Association marocaine de sciences politiques, Abdellah Benkhattab, a fait remarquer que les prochaines échéances électoralles sont prévues dans un contexte de mutations profondes soulevant de nombreuses interrogations ayant trait, principalement, à la représentation politique.

Les lois électoralles ne sont pas de simples instruments techniques, mais renvoient à des conceptions déterminées au sein du système politique, a sou-

igné M. Benkhattab.

Ce conclave a pour objectif de présenter une lecture scientifique croisée du processus des élections législatives au Maroc et d'analyser les enjeux des échéances de 2026, à travers l'examen du lien entre les lois électorales et leurs fonctions dans la promotion de la représentation démocratique, ainsi que leurs rôles dans la régulation de la gestion du pluralisme partisan.

Cette rencontre, qui connaît la participation d'enseignants-chercheurs et d'acteurs politiques, ambitionne également d'analyser le contexte politique et institutionnel lié aux préparatifs des élections de 2026, d'évaluer le cadre juridique régissant l'opération électorale et de débattre de l'impact des mutations sociétales et numériques sur le comportement politique et l'intégrité des élections.





## Les Européens prudents face au revirement de Trump sur le Groenland



**S**i le chef de l'Otan semble avoir obtenu un recul de Donald Trump à propos du Groenland, les Européens se gardaient bien jeudi de crier victoire trop vite, tant les questions abondent sur le projet d'accord négocié par Mark Rutte.

Les menaces de Trump concernant ce vaste territoire de l'Arctique -- une île autonome du Danemark, pays membre de l'Otan -- avaient plongé les relations transatlantiques entre l'Europe et son principal allié, Washington, dans leur crise la plus grave depuis des décennies.

Si le soulagement était de mise parmi les Européens qui voient la menace d'une implosion de l'Otan s'éloigner, il s'accompagne d'une grande prudence vu le manque de détails sur l'accord envisagé.

"Qu'est-ce que c'est que cet accord ?" s'interroge un diplomate européen s'exprimant sous le couvert de l'anonymat.

Les 27 dirigeants de l'Union européenne ont maintenu un sommet d'urgence programmé jeudi soir à Bruxelles afin de discuter de la meilleure manière de gérer l'imprévisible président américain, alors que la confiance qu'ils pouvaient encore avoir en lui semble irremédiablement endommagée.

"Trump a franchi le Rubicon. Il pourrait recommencer. Il n'y a pas de retour en arrière possible", a ajouté le diplomate précédemment cité, selon lequel "c'est une bonne chose que les dirigeants en discutent pendant que les événements se déroulent. Ils doivent tous comprendre qu'il nous faut un plan B."

Donald Trump a opéré mercredi un double recul, en renonçant à la fois à s'emparer par la force du Groenland et à imposer des droits de douane punitifs sur ses alliés européens, annonçant depuis Davos avoir trouvé un "cadre d'accord" au sujet du Groenland, territoire autonome danois.

Le président américain a fait cette annonce

fracassante après des discussions fructueuses avec le secrétaire général de l'Otan Mark Rutte au Forum économique de Davos. Ce dernier a cependant déclaré à l'AFP qu'"il reste beaucoup de travail à faire".

M. Trump a affirmé que l'accord envisagé donnerait aux Etats-Unis "tout ce (qu'ils) voulaient" et "pour toujours".

Une source proche du dossier a par ailleurs indiqué à l'AFP que les Etats-Unis et le Danemark allaient renégocier leur accord de défense de 1951 sur le Groenland.

L'Otan a assuré que son secrétaire général "n'a proposé aucun compromis sur la souveraineté" du Groenland au président américain. La Première ministre danoise, Mette Frederiksen, a elle-même confirmé que la question de la souveraineté n'avait pas été abordée.

"Nous pouvons négocier tous les aspects politiques: sécurité, investissements, économie. Mais nous ne pouvons pas négocier notre souveraineté", a-t-elle déclaré dans un communiqué.

Selon un autre diplomate européen, qui a également requis l'anonymat, la menace d'une réaction forte de l'UE et d'une utilisation de son arsenal commercial a poussé Donald Trump à changer de pied.

"La fermeté et l'unité de l'UE ont contribué à la faire changer de position, tout comme évidemment les pressions politiques internes aux Etats-Unis et la réaction des marchés boursiers", a-t-il estimé.

"La fermeté aujourd'hui, dans un monde où la loi du plus fort a tendance parfois à s'imposer, c'est important", a aussi dit le ministre français de l'Economie, Roland Lescure, qui reste "vigilant", malgré ce "premier bon signe" de "désescalade".

Si l'agitation autour du Groenland semble désormais retombée, des questions majeures subsistent concernant l'attitude américaine vis-à-vis de l'Ukraine et le projet évoqué par Do-

nald Trump d'un "Conseil de la paix", considéré comme un concurrent de l'ONU.

Au sein des alliés européens, la gestion prudente de Mark Rutte face à cette crise était en tout cas saluée.

"Il semble que Rutte ait encore quelques tours dans son sac", a confié à l'AFP un haut diplomate de l'OTAN.

Le chef de l'Alliance atlantique avait évité

soigneusement toute critique de Trump ces dernières semaines, tout en disant travailler en coulisses à résoudre le contentieux sur le Groenland, une extrême discréetion qui lui avait valu quelques reproches.

"Nous ne sommes pas encore tirés d'affaire à 100%, mais je crois qu'on peut dire qu'une nouvelle guerre a été évitée", résume un autre diplomate de l'Otan.

### Etats-Unis et Danemark vont renégocier leur accord de défense de 1951 sur le Groenland

Les Etats-Unis et le Danemark vont renégocier leur accord de défense datant de 1951 sur le Groenland, a indiqué jeudi à l'AFP une source proche des discussions ayant eu lieu la veille à Davos entre Donald Trump et le chef de l'Otan Mark Rutte.

La sécurité de l'Arctique va être renforcée et les pays européens de l'Otan y contribueront, a affirmé cette source, ajoutant que l'idée de placer des bases américaines au Groenland sous la souveraineté des Etats-Unis n'avait pas été évoquée lors de ces discussions.

Depuis 1951, un accord de défense, mis à jour en 2004, donne quasiment carte blanche aux forces armées américaines sur le territoire groenlandais, même si elles doivent prévenir en amont les autorités.

Les Etats-Unis ne disposent plus que d'une seule base au Groenland, celle de Pituffik (anciennement Thulé), dans le nord de cette immense île arctique, après en avoir exploité une dizaine pendant la guerre froide. Ce site joue un rôle important dans le système de défense antimissiles des Etats-Unis.

Plusieurs pays de l'Otan discutent des moyens de renforcer leur présence au Groenland et ont dépêché sur place un premier contingent chargé de vérifier les conditions de ce renforcement. L'Allemagne, la France, la Norvège ou encore la Grande-Bretagne ont envoyé ces premiers soldats au Groenland, afin de préparer une éventuelle mission de l'Otan, sur le modèle de celles lancées en mer Baltique ou sur le front oriental de l'Alliance, pour mieux contrer la menace russe.

Après des semaines de déclarations agressives, Donald Trump a subitement annoncé mercredi à Davos "le cadre d'un futur accord" sur le Groenland, dont les contours sont encore très vagues.

Le président américain a refusé de préciser si le compromis en discussions donnerait aux Etats-Unis la possession du territoire autonome danois, comme il l'a exigé à de multiples reprises afin, selon lui, d'en garantir la sécurité face à la Russie et à la Chine.

Mark Rutte a assuré lui sur Fox News que le sujet de la souveraineté du territoire autonome danois n'avait pas été abordé dans leurs discussions.

# L'Espagne essaie de rassurer après deux accidents ferroviaires majeurs en 48 heures



**L**a catastrophe ferroviaire d'Andalousie dimanche et un nouvel accident de train mardi en Catalogne : en à peine 48 heures, ces deux drames ont bouleversé l'Espagne, où les questions s'accumulent sur la sécurité du système ferroviaire, amenant le syndicat des conducteurs de train à appeler à une grève de trois jours en février.

En Andalousie (sud), où au moins 43 personnes sont mortes dans la collision de deux trains à grande vitesse près d'Adamuz, selon un nouveau bilan des autorités, les enquêteurs examinent plusieurs pistes pour découvrir les causes de la tragédie, qui restent encore un mystère.

Le gouvernement central et le gouvernement andalou ont annoncé qu'un hommage national aux victimes de la collision d'Adamuz aurait lieu le 31 janvier à Huelva, en Andalousie.

En Catalogne, c'est un train de banlieue en di-

rection de Barcelone (nord-est) qui a heurté mardi soir les débris d'un mur de soutènement qui s'était effondré sur la voie près de la petite ville de Gelida en raison de fortes pluies.

L'accident a fait un mort et 37 personnes ont été prises en charge par les secours, dont cinq blessés graves.

La circulation des trains reste suspendue dans la zone, selon le gestionnaire du réseau ferroviaire national Adif, qui a mis en place des restrictions de vitesse sur un tronçon entre Madrid et Barcelone.

Coup sur coup donc, l'Espagne, deuxième destination touristique au monde, a connu deux accidents majeurs, une première depuis un déraillement meurtrier ayant fait 80 morts près de Saint-Jacques-de-Compostelle (nord-ouest) en 2013. De plus, elle ne sait toujours pas ce qui a provoqué le plus grave d'entre eux.

Dans ce contexte tendu, le principal syndicat des conducteurs de train, le Sernaf, a appelé mercredi à une grève de trois jours les 9, 10 et 11 février pour réclamer plus de "sécurité ferroviaire".

"Nous ne pouvons ni ne devons remettre en cause notre réseau (ferroviaire), ni les transports publics de notre pays. Il n'est pas parfait, ni infaisable, mais c'est un excellent système de transport", a répliqué mercredi soir le ministre des Transports Oscar Puente lors d'une conférence de presse.

Il a dit vouloir "répondre aux revendications" des conducteurs, mais a souhaité que la grève soit annulée.

Le pays pleurait encore ses morts de la catastrophe d'Adamuz mercredi, au deuxième jour d'un déraillement meurtrier ayant fait 80 morts près de Saint-Jacques-de-Compostelle (nord-ouest) en 2013. De plus, elle ne sait toujours pas ce qui a provoqué le plus grave d'entre eux.

Au moins deux personnes manquent encore

à l'appel, selon les signalements pour disparition émis par les familles des passagers.

L'opposition s'en est prise mercredi au gouvernement de gauche du Premier ministre Pedro Sánchez, dénonçant des investissements insuffisants dans le réseau ferroviaire national.

Le dirigeant socialiste a promis la "transparence absolue" sur le drame d'Adamuz.

Sur place, les engins de chantier continuent de s'affairer autour des deux trains accidentés dimanche.

Ce soir-là, les trois dernières voitures d'un train allant vers Madrid de l'opérateur privé Iryo - une société détenue majoritairement par le groupe italien Trenitalia - avaient déraillé et s'étaient déportées sur la voie d'à côté, heurtant violemment un train de la Renfe, la compagnie nationale espagnole, qui arrivait au même moment dans l'autre sens.

Les deux trains à grande vitesse, qui roulaient à plus de 200 km/h, transportaient au total plus de 500 passagers.

D'après des médias espagnols, l'enquête - qui exclut l'hypothèse d'un acte de sabotage, selon le gouvernement - s'intéresse à une rupture du rail de plus de 30 centimètres de long à l'endroit de l'accident.

Mercredi, le New York Times a évoqué également, photo à l'appui, la piste d'un "bogie" (chariot placé dans la partie inférieure du châssis d'un train) retrouvé dans un cours d'eau proche du lieu de la collision.

La Garde civile (équivalent en Espagne de la gendarmerie) a confirmé la découverte dans un communiqué, tout en ajoutant que la pièce métallique faisait partie de "centaines d'indices" relevés sur le site.

M. Puente a averti que l'enquête serait "longue" et "très complexe", et que la publication d'un rapport définitif pourrait prendre plusieurs mois.

Avec 4.000 kilomètres de voies ferrées, le réseau ferroviaire à grande vitesse espagnol est le deuxième plus important au monde, après celui de la Chine, et l'une des fiertés du pays.

## Derniers développements en Iran après la répression meurtrière de la contestation

**L**a télévision d'Etat iranienne a annoncé mercredi que 3.117 personnes avaient été tuées lors du mouvement de contestation qui a secoué le pays, dans un premier bilan officiel très inférieur à ceux avancés par des défenseurs des droits de l'Homme ayant dénoncé une répression sanglante.

Les autorités iraniennes ont dans le même temps organisé pour les médias une visite de lieux endommagés par ceux qu'elles qualifient d'"émeutiers", alors que les arrestations se poursuivent tout comme les restrictions d'accès à Internet.

Voici les derniers développements :

### Bilan humain

Le mouvement de contestation, déclenché à Téhéran le 28 décembre par des commerçants devant la cherté de la vie et la dépréciation de la monnaie, s'est mué le 8 janvier en une mobilisation d'ampleur défiant ouvertement la République islamique.

La télévision d'Etat a annoncé dans la soirée un bilan de 3.117 personnes tuées, citant la Fondation iranienne pour les martyrs et les anciens combattants.

Parmi les personnes tuées, 2.427, dont des membres des forces de sécurité, sont consi-

dérées comme des "martyrs" au sens islamique du terme, car elles étaient des victimes "innocentes", selon le communiqué de la Fondation.

De nombreux "simples passants" ont été "délibérément pris pour cible dans le cadre d'une stratégie visant à multiplier les victimes, ou touchés lors de tirs aveugles et d'actes de violence terroriste indiscriminée", a ajouté la Fondation, sans détailler.

"Les 690 personnes qui ne figurent pas parmi les martyrs sont des terroristes, des émeutiers et ceux qui ont attaqué des sites militaires", a ensuite déclaré à la télévision d'Etat Ali Akbar Pourjamshidian, secrétaire du Conseil national de sécurité d'Iran.

Il a affirmé que le nombre élevé de "martyrs" montrait la "retenue" des forces de sécurité.

"Toutes les preuves disponibles en provenance d'Iran indiquent que le nombre réel de personnes tuées lors des manifestations est bien plus élevé", a réagi pour l'AFP Mohammad Amiry-Moghaddam, directeur de l'ONG Iran Human Rights (IHR) basée en Norvège.

Le bilan pourrait "se situer autour de 25.000", a-t-il affirmé, soulignant que la République islamique a coutume de "sous-estimer systématiquement la vio-

lence létale d'Etat".

IHR, dont les chiffres sont cités par l'ONU, a jusque là indiqué avoir vérifié la mort d'au moins 3.428 manifestants, alors que les efforts pour établir un bilan précis sont fortement entravés par la coupure d'une durée inédite d'Internet imposée par les autorités.

Après que la police a donné lundi trois jours aux personnes impliquées dans les "émeutes" pour qu'elles se livrent, le pouvoir judiciaire a répété que les autorités ne ferait preuve "d'aucune indulgence".

### Tour officiel

La municipalité de Téhéran a organisé mercredi un tour pour montrer aux journalistes, dont une équipe de l'AFP, les dégâts causés pendant les manifestations.

Dans un dépôt de la capitale, environ une dizaine de bus calcinés sont alignés sur un parking.

Selon Iraj Lotfizadeh, responsable des opérations dans un arrondissement de Téhéran, "22 bus ont été complètement incendiés à travers la capitale" le 8 janvier, quand les manifestations ont pris de l'ampleur. Dans les environs, de la suie recouvre la

mosaïque bleue à l'entrée d'une mosquée. A l'intérieur, des murs noircis, des livres abimés et des motos brûlées.

L'agence de presse Tasnim a dressé un nouveau bilan des dommages: selon les chiffres avancés, 350 mosquées ont été vandalisées, 314 bâtiments gouvernementaux attaqués ainsi que des centaines de banques et de magasins.

### "Rayer de la surface terrestre"

L'Iran et les Etats-Unis, ennemis jurés depuis la Révolution islamique de 1979, ne cessent d'échanger menaces et invectives.

"J'ai donné des ordres très clairs. Si quoi que ce soit arrive, ils les rayeront de la surface terrestre", a déclaré mardi M. Trump dans une interview.

Le général iranien Abolfazl Shekarchi avait auparavant menacé le président américain de mort si Washington s'en prenait à la personne de l'ayatollah Ali Khamenei.

Dans une tribune publiée par le Wall Street Journal, le chef de la diplomatie Abbas Araghchi a lui aussi agité la menace d'une riposte "en cas d'attaque". Mais il a laissé une porte ouverte au dialogue si Washington traitait l'Iran avec "respect".

# Economie

*Marché obligataire au T3-2025*

Détente des taux souverains sur fond d'inflation maîtrisée

Le marché obligataire marocain a poursuivi, durant le 3ème trimestre de l'année 2025, sa détente dans un environnement marqué par une maîtrise visible de l'inflation et du déficit budgétaire, relève Attijari Global Research (AGR).

Dans sa récente publication "Research Report - Fixed Income", AGR indique que la moyenne de l'inflation sur les neuf premiers mois s'établit autour de 1%, incitant Bank Al-Maghrib (BAM) à maintenir inchangées ses prévisions d'inflation pour 2025.

Parallèlement, l'exécution budgétaire affiche un solde ordinaire positif de 29 milliards de dirhams (MMDH), tout en actant un déficit budgétaire qui se creuse à 52,8 MMDH à fin septembre dernier, contre 35,6 MMDH un an auparavant, fait savoir la même source.

Cette situation est due à une progression des dépenses plus rapide que celle des recettes, malgré une dynamique fiscale robuste et un allégement de la charge de compensation.

En effet, près de 93% du besoin de financement annuel prévu par la loi de Finances de 2025 est déjà couvert à fin septembre, soit 71,7 MMDH sur un total de 77,1 MMDH. Le schéma de financement repose en grande partie sur les tirages extérieurs, rapporte la MAP.

Cette configuration se traduit par une situation confortable du Trésor et des excédents de liquidité élevés sur le marché monétaire, à travers un encours moyen quotidien des placements de 15 MMDH.

Sur le marché primaire, l'offre en bons du Trésor (BdT) demeure soutenue, tout en affichant un léger recul. La stratégie d'émission confirme un repositionnement marqué vers les maturités moyennes au détriment du long terme.

Du côté des investisseurs, la demande en BdT recule de 26%, mais reste toujours à des plus hauts, dans un contexte de montée de l'aversion au risque et d'orientation vers les maturités moyennes.

La confrontation d'une offre légèrement moins dynamique à une demande toujours abondante, sur fond d'inflation maîtrisée et d'anticipations de baisse future des taux s'est traduite par une poursuite de la détente des rendements, aussi bien sur la courbe primaire que secondaire, permettant au Trésor de se financer sans pression significative sur l'ensemble des segments.

Inflation

## Les prix augmentent légèrement en 2025



Selon le Haut-Commissariat au plan (HCP), l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel moyen a connu une légère hausse au terme de l'année 2025. Les chiffres publiés par l'institution publique montrent qu'il a enregistré une augmentation de 0,8% par rapport à l'année 2024.

Précisons que cette légère hausse intervient après la baisse de l'IPC de 0,3% observée en novembre dernier qui a mis fin à une séquence haussière entamée en début d'année 2025 et dont le pic avait été atteint en février de la même année.

Il est important de rappeler que mis à part les trois premiers mois de l'année écoulée, janvier (2,0%), février (2,6%) et mars (1,6%), les hausses enregistrées tout au long de l'année étaient

restées en dessous de 1% : octobre (0,1%), septembre (0,4%), août (0,3%), juillet (0,5%), juin (0,4%), mai (0,4%) et avril (0,7%).

La progression de l'IPC en 2025 est la conséquence de la hausse de l'indice des produits alimentaires et de celui des produits non alimentaires qui ont progressé respectivement de 0,8% et 0,5%, a fait savoir l'organisme dans sa note d'information relative à l'Indice des prix à la consommation (IPC) de l'année 2025. S'agissant des produits non alimentaires, les variations enregistrées vont d'une baisse de 2,6% pour le «Transport» à une hausse de 3,3% pour les «Restaurants et hôtels».

Sur cette base, l'institution chargée de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles au Maroc estime que l'indicateur d'inflation sous-jacente aurait connu une hausse de 0,8% au cours de l'année 2025 par rapport à l'année 2024.

Rappelons que la baisse de 0,3% de l'IPC enregistrée au cours du mois de novembre 2025 a été justifiée par la baisse de l'indice des produits alimentaires de 1,2%, conjuguée à la hausse de celui des produits non alimentaires de 0,4%. En ce qui concerne les produits non alimentaires, les données recueillies par le Haut-Commissariat montrent que les

variations allaient d'une baisse de 1,5% pour le «Transport» à une hausse de 2,5% pour les «Restaurants et hôtels».

Au terme de 2025, l'organisme public a fait savoir, par ailleurs, que les hausses les plus importantes de l'IPC annuel ont été enregistrées à Fès (1,7%), Kénitra (1,3%), à Guélmim (1,2%), Settat (1,1%), à Tétouan (1,0%), Rabat et Errachidia (0,9%), Agadir et Tanger (0,8%), Casablanca (0,7%), Meknès, Dakhla et Al Hoceima (0,5%), Béni-Mellal (0,4%) et à Marrakech (0,2%).

Il est important de noter que, comparé au mois de novembre 2025, l'indice des prix à la consommation a enregistré une baisse de 0,1% en décembre 2025, résultant du recul de 0,3% de l'indice des produits alimentaires et de la stagnation de l'indice des produits non alimentaires.

Toujours selon le HCP, les baisses des produits alimentaires observées entre novembre et décembre 2025 ont concerné principalement les «Huiles et graisses» (3,9%), les «Fruits» (2,8%) et les «Viandes» (1,2%).

En revanche, les prix ont augmenté pour les «Poissons et fruits de mer» (3,3%), les «Légumes» (2,8%), le «Lait, fromage et œufs» (0,6%) et le «Café, thé et cacao» (0,4%), poursuit l'institution soulignant, en ce qui concerne les produits non alimentaires, que

la baisse a concerné principalement les prix des «Carburants» avec 0,5%.

Dans ces conditions, l'indicateur d'inflation sous-jacente aurait connu une baisse de 0,2% au cours du mois de décembre 2025 par rapport au mois précédent.

À titre de comparaison, les baisses des produits alimentaires observées entre octobre et novembre 2025 avaient concerné principalement les «Fruits» (6,4%), les «Huiles et graisses» (5,2%), les «Viandes» (1,9%), les «Poissons et fruits de mer» (0,4%) et le «Café, thé et cacao» (0,2%).

En revanche, les prix avaient augmenté de 2,3% pour les «Légumes» et de 0,3% pour le «Lait, fromage et œufs». Pour les produits non alimentaires, la hausse avait concerné principalement les prix des «Carburants» avec 0,2%.

Au cours de la même période, «les baisses les plus importantes de l'IPC avaient été enregistrées à Errachidia avec 1,4%, à Settat et Al Hoceima avec 1,2%, à Safi et Béni Mellal avec 1,1%, à Guélmim avec 0,9%, à Oujda et Laâyoune avec 0,7%, à Casablanca avec 0,6%, à Kénitra, Marrakech, Meknès et Tanger avec 0,4%, à Agadir, Rabat et Tétouan avec 0,3% et à Fès avec 0,2%», comme l'avait relevé l'institution dans sa précédente note.

Alain Bouithy

Après un repli en novembre, l'IPC progresse de 0,8% au terme de l'année écoulée

## Marsa Maroc finalise l'entrée de TIL au capital de West Med Container Terminal

Marsa Maroc a annoncé, mercredi, la finalisation de l'opération d'entrée de la société Terminal Investment Limited (TIL), filiale du groupe MSC (Mediterranean Shipping Company), au capital de West Med Container Terminal (WMCT), filiale concessionnaire du Terminal à conteneurs Est du port Nador West Med, et ce, à la suite de l'obtention des autorisations des autorités compétentes.

À l'issue de cette opération, la structure de l'actionnariat de WMCT se compose de Terminal Investment Limited, détenant 50% moins une action, et de Marsa Maroc, possédant 50% plus une action du capital social et des droits de vote de la filiale concessionnaire, précise un communiqué de Marsa Maroc.

Marsa Maroc et TIL ont signé, en février 2025, un accord de partenariat portant sur le Terminal à conteneurs Est du port Nador West Med. Ce terminal disposera de 1.520 mètres linéaires de quai, d'un tirant d'eau de 18 mètres et de 70 hectares de terre-pleins, pour une capacité à terme de 3,4 millions d'EVP (équivalent vingt pieds).

La mise en service de la première phase de ce terminal est prévue au dernier trimestre 2026.

Terminal Investment Limited est l'un des plus grands opérateurs mondiaux de terminaux à conteneurs, avec un portefeuille de terminaux situés sur les principales routes commerciales desservies par sa maison mère MSC, premier armateur mondial.

## Taxe spéciale annuelle sur les véhicules Paiement au plus tard le 31 janvier

cépissé de dépôt du dossier pour la délivrance de la carte grise, précise un communiqué de la DGI.

Par ailleurs, la Direction rappelle que le paiement de la TSAV est gratuit via les guichets automatiques bancaires (GAB), les sites internet et les applications mobiles des banques.

L'attestation de paiement peut être téléchargée à partir du site : [www.vignette.ma](http://www.vignette.ma), fait savoir la même source.

# Le CMC prévoit une croissance de 5,7% en 2026

L'économie nationale devrait enregistrer une croissance de 5,7% en 2026, selon les prévisions du Centre marocain de conjoncture (CMC).

"Les hypothèses portant sur les principaux facteurs d'anticipation de l'activité économique relevant aussi bien de l'environnement interne qu'externe telles que décrites précédemment permettent d'envisager un net redressement du cycle des affaires avec un taux de croissance pouvant atteindre le seuil de 5,7%", indique le CMC dans le numéro 51 de sa publication "Info-CMC".

Le pronostic annonce une forte inflexion dans le sentier de croissance en comparaison avec la tendance moyenne des dernières années, poursuit la même source, notant que ce redressement attendu du cycle d'activité se révèle d'autant plus favorable qu'il s'accompagne d'une forte réduction des tensions inflationnistes.

En effet, après avoir dépassé le taux de 6% en 2022, la hausse des prix a été progressivement contenue ces dernières années pour s'établir au terme de l'exercice 2025 à une moyenne de 0,9%.

Les pronostics pour l'année en cours s'inscrivent dans le prolongement de cette tendance avec un taux d'inflation prévisionnel ne dépassant guère 1,2%, rapporte la MAP.

Au plan sectoriel, le CMC fait savoir que le secteur primaire pourrait enregistrer un redressement important de la production au terme de l'exercice avec une progression de la valeur ajoutée pouvant dépasser 14%, sous l'hypothèse d'une campagne agricole dépassant largement le niveau de la moyenne des cinq dernières années.

Les activités non-agricoles devraient également contribuer à cette dynamique, avec une croissance de la valeur ajoutée de l'ensemble de ces activités qui atteindrait un taux moyen de 4,2% au terme de l'exercice en cours, précise le document.

Ainsi, le Centre souligne que la consolidation du cycle d'activité qui semble se profiler à l'horizon devrait par ailleurs être favorisée par l'orientation assignée à la politique économique à travers une programmation budgétaire qui se révèle fort engageante tant au plan économique que social.

Par ailleurs, la configuration budgétaire pour l'année en cours, intervenant dans un contexte économique empreint d'incertitudes, a opté pour la consolidation de la dynamique de croissance à tra-



vers de multiples initiatives visant le soutien à l'activité, la poursuite des grandes réformes structurelles, le lancement de nouveaux programmes de développement territorial et le renforcement des principaux piliers de l'Etat social, note la publication.

# Logistique: L'AMDL envisage un budget d'investissement d'environ 660 MDH en 2026

L'Agence marocaine de développement de la logistique (AMDL) prévoit un budget d'investissement d'environ 660 millions de dirhams pour l'année 2026, consolidant ainsi la dynamique de développement des infrastructures logistiques.

Il s'agit d'un plan d'action de l'AMDL adopté par son Conseil d'administration, tenu mercredi à Rabat, sous la présidence du ministre du Transport et de la Logistique, Abdessamad Kayouh.

Intervenant à cette occasion, le ministre a indiqué que

cette réunion se tient dans un contexte national et international marqué par l'accélération des mutations économiques, mettant en exergue les défis et opportunités logistiques qu'elles engendrent.

M. Kayouh a, par ailleurs, mis en avant la Haute Sollicitude Royale à l'égard du secteur de la logistique, en tant que levier stratégique de renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et pilier essentiel du développement durable et équilibré à l'échelle des différentes régions

du Royaume, rapporte la MAP.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique, l'AMDL a déployé en 2025 plusieurs actions visant le renforcement des infrastructures logistiques nécessaires au développement du secteur.

À ce titre, l'année dernière a été marquée par une accélération notable du rythme de réalisation des projets. En effet, l'opération de commercialisation des lots aménagés du projet de la zone logistique Laqliaâ

au sud d'Agadir a été largement amorcée pour enclencher une dynamique de l'investissement privé dans l'immobilier logistique au sein de cette zone.

Par ailleurs, les travaux d'aménagement de la zone logistique d'Oulad Saleh-Nouaceur au sud de Casablanca ont été lancés sur 70 ha, parallèlement à l'achèvement des démarches enclenchant le démarrage des travaux de la plateforme logistique et industrielle intégrée de Zenata.

Ces deux projets, formant

les extrémités de l'axe logistique Zenata-Nouaceur, contribueront à la réduction du déficit en foncier logistique, à l'organisation et à la structuration des flux de distribution des marchandises dans la région de Casablanca-Settat.

Des démarches et des partenariats ont été également engagés afin d'accélérer le développement de nouvelles zones logistiques, en particulier dans les provinces du Sud du Royaume, notamment dans la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab.

# Le chercheur Mehdi Ghouirgate retrace les itinéraires intellectuel et politique d'Ibn Khaldoun

**L**e chercheur Mehdi Ghouirgate a animé, mercredi à Rabat, une conférence dans laquelle il a retracé le legs intellectuel et politique d'Ibn Khaldoun à la lumière de son ouvrage "Ibn Khaldoun: itinéraires d'un penseur maghrébin".

Lors de cette conférence organisée par l'Institut Royal pour la recherche sur l'Histoire du Maroc relevant de l'Académie du Royaume du Maroc, le professeur à l'Université Bordeaux Montaigne (France) a souligné que loin d'être le fruit d'une réflexion théorique abstraite, la pensée et l'œuvre d'Ibn Khaldoun sont le produit d'un contexte marqué par de profondes crises structurelles ayant touché le monde musulman au XIV<sup>e</sup> siècle.

Les épreuves vécues et observées par ce penseur ont constitué le cadre de réflexion de ses théories, notamment celles relatives à la sociologie humaine, a-t-il indiqué.

L'épidémie de la peste noire a représenté un tournant décisif dans la vie d'Ibn Khaldoun, a estimé le chercheur, relevant que la perte de membres de sa famille et de ses enseignants lui a fait prendre conscience de la fin d'un cycle civilisationnel, l'amenant à interroger les fondements de la pensée traditionnelle et à poser les bases de la "science de l'umran" comme outil nécessaire à la compréhension des lois régissant les phénomènes sociaux et démographiques.

Le concept d'"umran" chez Ibn



Khaldoun est étroitement lié à la densité démographique et à la sédentarisation, a précisé le conférencier, mettant en avant la singularité de l'approche de ce penseur maghrébin par rapport aux philosophes occidentaux, fondée sur l'observation empirique minutieuse de ce qu'il appelait les "techniques du corps", telles que les pratiques alimentaires ou les postures et leur lien direct avec les comportements sociaux dominants.

Par ailleurs, il a évoqué la division par Ibn Khaldoun de l'existence humaine entre les mondes de la "badawa" (nomadisme) et de l'"umran" (sédentarité), faisant savoir que la "badawa" ne se limite pas au simple déplacement, mais



renvoie à une organisation sociale fondée sur l'"âasabiyya" ou solidarité tribale.

Ibn Khaldoun y voyait un modèle de force et de résilience, forgé par une vie austère et des conditions environnementales difficiles, a-t-il ajouté.

Il a noté que les voyages du penseur l'ont doté d'une perspicacité qui lui a permis d'observer la simultanéité des événements politiques dans les différentes contrées du monde musulman, d'où l'idée d'une Histoire qui n'obéit pas à un cours aléatoire, mais à des cycles fonctionnels similaires qui se répètent à travers les âges.

À niveau personnel, Mehdi Ghouirgate a relevé que les origines

sociales d'Ibn Khaldoun, issues de l'élite de Séville, ont joué un rôle décisif dans sa formation, lui permettant un contact précoce avec le pouvoir et l'acquisition de compétences politiques qui l'ont rendu à la fois acteur politique et penseur.

A cet égard, il a souligné que les analyses d'Ibn Khaldoun reposaient sur une méthodologie logique et empirique, affinée par de longues années de travail sur le terrain dans les "dawawin" (administration) et lors de négociations avec les tribus, conférant un caractère réaliste et pratique à ses formulations théoriques.

Le véritable génie d'Ibn Khaldoun résidait dans sa capacité exceptionnelle à transformer les épreuves personnelles et politiques – de l'emprisonnement à l'exil – en une grande énergie philosophique, lui permettant d'élaborer ses théories et de fonder une vision en sociologie touchant au cœur même de l'Histoire et de ses bouleversements, a estimé le chercheur.

Mehdi Ghouirgate est également professeur à la Faculté de gouvernance, des sciences économiques et sociales de l'Université Mohammed VI Polytechnique de Rabat. Il est spécialiste de l'Histoire de l'Occident islamique (Maroc et Andalousie) durant les périodes médiévale et moderne.

## L'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif lance "Les Nuits d'Al-Qods au Maroc"



**L**'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif a lancé, jeudi à l'Institut national supérieur de musique et des arts chorégraphiques à Rabat, le programme "Les Nuits d'Al Qods au Maroc" (Al Quds nights in Morocco), avec la participation de groupes artistiques et de formations de chant religieux du Maroc et d'Al-Qods.

Cet événement artistique, qui se poursuivra jusqu'à ce samedi, en partenariat avec l'Association "Burj Alluqluq social" à Al-Qods et l'Association marocaine d'appui à la reconstruction en Palestine, s'inscrit dans le cadre des efforts soutenus déployés par l'Agence, sur Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, en vue de renforcer la présence symbolique de la Ville sainte dans la conscience humaine et de consacrer les valeurs de solidarité et de soutien constant à ses habitants et à ses lieux sacrés, indique un communiqué de l'Agence.

Cette initiative traduit la volonté de

l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif de faire de la culture, de la créativité et des industries culturelles un pont humain reliant le Maroc à Al-Qods, de renforcer la sensibilisation à la cause palestinienne et de soutenir la résilience des habitants d'Al-Qods, en parfaite cohérence avec sa mission constante au service d'Al-Qods Acharif et de sa population, poursuit la même source.

Le programme de cet événement comprend des expositions d'arts plastiques des artistes palestiniens Taleb Dweik et Shihab al-Qawasmi, des espaces dédiés aux produits traditionnels, ainsi que des contributions artistiques du "Forum culturel de la jeunesse maqdissie" et du groupe "Anwar Al-Qods" pour le chant religieux. Ces deux troupes regroupent plus de 20 artistes palestiniens de différentes tranches d'âge.

Ces manifestations verront également la participation notamment du groupe Al-Furqan pour le chant religieux et la récitation du saint Coran, ainsi que de la troupe Ikhwan Al-Fann.

# Soirée musicale en hommage à Abdelwahab Doukkali

Une soirée musicale rendant hommage au doyen de la chanson marocaine Abdelwahab Doukkali, a été organisée mercredi à Casablanca, célébrant le riche parcours de l'artiste, à travers l'interprétation de ses œuvres les plus marquantes.

Organisée par l'Association Dar Attarab, cette rencontre artistique a proposé un programme entièrement consacré au répertoire d'Abdelwahab Doukkali, dont les chansons, reprises tout au long de la soirée par plusieurs artistes, ont offert au public un moment de partage autour d'un patrimoine musical profondément ancré dans la mémoire collective marocaine.

S'exprimant à cette occasion, Abdelwahab Doukkali s'est dit heureux de participer à cette soirée organisée en son honneur, saluant le travail mené par Dar Attarab dans la promotion de la chanson marocaine.

Le ténor de la chanson marocaine a, dans ce sens, exprimé sa reconnaissance pour cet hommage, se réjouissant de retrouver des amis artistes et souhaitant que cette rencontre trouve un écho favorable auprès d'un public sensible à la qualité musicale.

De son côté, le président de l'Association Dar Attarab, Mohamed Fouad



Guessous, a souligné que l'association œuvre depuis plus de dix ans à la promotion de la création artistique marocaine et arabe authentique, avec pour objectif de préserver le patrimoine musical national tout en accompagnant les générations montantes.

Par ailleurs, il a indiqué que Dar At-

tarab s'attache à offrir un espace artistique ouvert, favorisant l'émergence des talents et la transmission des valeurs esthétiques et culturelles de la chanson marocaine.

L'association, a-t-il dit, met à disposition, à titre gratuit, un cadre artistique permettant aux jeunes voix de se for-

mer et de s'épanouir dans des conditions propices, ajoutant que l'association organise régulièrement des soirées musicales, à raison de deux rendez-vous mensuels, dédiées au répertoire marocain et arabe.

Il a également rappelé que l'association accorde une place particulière à l'hommage rendu aux grandes figures de la chanson marocaine, estimant que la valorisation de ces pionniers constitue un devoir de mémoire et un levier essentiel pour sensibiliser le public, raviver l'écoute musicale et assurer la continuité du patrimoine artistique national.

Pour sa part, l'artiste Nouamane Lahlou a mis en avant l'importance de rendre hommage aux pionniers de la chanson marocaine, estimant que ce type d'initiatives contribue à préserver et à faire rayonner un patrimoine musical qui a façonné plusieurs générations.

A travers cette soirée, l'Association Dar Attarab réaffirme son rôle dans la sauvegarde et la transmission du patrimoine musical national, en faisant de l'hommage aux figures emblématiques de la chanson marocaine un espace de rencontre, de mémoire et de continuité artistique.

# La composante amazighe de l'identité marocaine célébrée à Bruxelles

L'ambassade du Maroc en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, a organisé, mercredi soir à Bruxelles, une table ronde sous le thème "Yennayer ou l'amazighité en mouvement", dans le cadre de la célébration du Nouvel An amazigh 2976.

Cette rencontre, qui a connu la participation d'intellectuels, anthropologues et experts dans le domaine du patrimoine culturel marocain, a mis en exergue la forte symbolique de la célébration de cette fête nationale, vecteur d'enrichissement de l'identité culturelle du Royaume et outil de préservation et de rayonnement de sa composante amazighe.

Dans une allocution introductory, l'ambassadeur du Maroc en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, Mohamed Ameur, a souligné que Yennayer constitue, bien plus qu'une autre date dans notre agenda, un acte de mémoire et de fierté, notant qu'en déclarant d'instaurer ce jour comme fête nationale officielle, SM le Roi Mohammed VI a consacré une vérité historique et une réalité fondamentale, l'amazighité étant le socle premier de notre identité et la base sur laquelle s'est édifiée au fil des millénaires la personnalité marocaine.

"Cette identité amazighe est le miroir de l'âme marocaine, qui façonne notre

rapport à la terre, ce lien sacré au territoire qui définit le Marocain et infuse les valeurs les plus nobles, le sens de la communauté, de la dignité et une spiritualité faite de tolérance et de partage", a-t-il souligné.

De son côté, le secrétaire général du Département des Marocains résidant à l'étranger, Ismail Lamghari, a mis l'accent sur l'importance de la célébration de Yennayer, qui est aujourd'hui inscrit autant dans le calendrier officiel du Royaume que dans le cadre de tous les aspects culturels, y compris en relation avec la diaspora marocaine.

Il a aussi relevé que dans tous les programmes déployés par le Royaume du Maroc en faveur de ses ressortissants à l'étranger, la dimension culturelle est souvent présente, notamment à destination des jeunes en vue de faire connaître plusieurs composantes de l'identité culturelle marocaine et promouvoir la richesse multiculturelle des Marocains du monde.

Pour sa part, Amina Ibnou-Cheikh, journaliste et directrice du journal "Le Monde amazigh", a affirmé que le 14 janvier est une date à forte charge culturelle, historique et identitaire, dont la célébration vient réconcilier les Marocains avec leur histoire, grâce à la Vision éclairée de SM le Roi Mohammed VI qui s'est concrétisée tout au long d'un processus de réha-

bilitation et de promotion de la langue et de la culture amazighes, depuis le Discours d'Ajdir en 2001 et jusqu'à l'instauration en 2023 du jour de l'An amazigh en tant que jour férié national officiel payé.

Quant à Mustapha Jlok, anthropologue et expert dans le patrimoine culturel marocain, il a indiqué que la reconnaissance et la célébration de Yennayer rendent hommage à l'aspect immatériel du patrimoine marocain et consacrent la question des droits culturels, à savoir le droit d'accès à la culture et le droit d'exercer son patrimoine, en harmonie avec la convention de l'Unesco de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

L'officialisation de Yennayer en tant

que premier jour de l'année amazighe et jour férié a permis de sortir la célébration de ce rituel de son cadre purement symbolique pour gagner une reconnaissance institutionnelle avec des conséquences juridiques palpables, a-t-il noté, appelant toutefois à ne pas négliger l'aspect festif et familial qui fait vivre cette tradition.

De son côté, Brahim El Mezned, acteur culturel et artistique, a mis l'accent sur la présence accrue de la culture amazighe sur la scène artistique nationale, ce qui a pour effet d'enrichir les expressions artistiques marocaines et de préserver cette identité plurielle d'une société marocaine en pleine mutation, ayant des racines profondes tout en étant ouverte sur le monde et sur la modernité.



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME,  
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS

### Programme prévisionnel triennal

Maître d'ouvrage : Direction Provinciale de l'Agriculture de Tiznit

Année budgétaire : 2026

Le programme prévisionnel des marchés que la DPA de Tiznit envisage lancer pour l'année budgétaire 2026, 2027 et 2028 est présenté ci-après.

#### a- PRESTATIONS DE TRAVAUX :

#### Année budgétaire 2026 :

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observations
1	Travaux d'aménagement de trois (03) points d'eau pour abreuvement de chèvres	A travers Cercle Tiznit	1 000 000,00	Marché	Fevrier-2026	Réserve aux PME
2	Travaux de création des points d'eau 3 P.E	Commune Tiznit Aglou et Boussamra	960 000	Marché	Mai-2026	Réserve aux PME
3	Travaux d'aménagement hydro-agricole 2 P.E	Commune Tiznit Aglou et Boussamra	500 000	Marché	Juin-2026	Réserve aux PME
4	Travaux de plantation mimosé et PAM 25 ha	Commune Tiznit Aglou et Boussamra	740 000	Marché	Juin-2026	Réserve aux PME
5	Travaux de plantation cactus 200 ha	CT Reggada et Oujgane	2000 000	Marché	Mars-2026	Réserve aux PME
6	Travaux de plantation cactus 300 ha	CT Abu Rassouda	3 000 000	Marché	Avril-2026	Réserve aux PME
7	Travaux de plantation cactus 100 ha	CT Ammelle	1 000 000	Marché	Mai-2026	Réserve aux PME
8	Construction de deux unités de production d'orge hydroponique (Programme de l'ASCE)	Cercle de Tiznit	4 000 000	Marché	Juin-2026	Réserve aux PME
9	Travaux de nettoyage et d'entretien des touffes de palmier dattier	Cercle Taftaout et de Tiznit	2 300 000	Marché	Février-2026	Réserve aux PME
10	Travaux de plantation de l'olivier, caroubier, cacaoyer et amandier à travers la Province de Tiznit.	A travers la province de Tiznit	1 600 000	Marché	Juillet-2026	Réserve aux PME
11	Construction de 01 unité de valorisation des produits terroir	CT Aglou, Cercle Tiznit	600 000,00	Marché	Mars-2026	Réserve aux PME
12	Travaux de protection des ouvrages d'art et des terres agricoles aux bords des oueds à travers la Province de Tiznit.	A travers la province de Tiznit	3 500 000,00	Marché	Février-2026	Réserve aux PME
	Répartis en 3 lots					
13	Travaux d'aménagement hydro-agricole dans le cadre PADIZAR, Répartis en 3 lots	A travers Cercle Tiznit	3 000 000,00	Marché	Février-2026	Réserve aux PME
14	Travaux d'aménagement de points d'eau pour abreuvement de chèvres	A travers Cercle Tiznit	1 000 000,00	Marché	Mars-2026	Réserve aux PME
15	Travaux des aménagements hydro-agricoles de l'adducteur des eaux d'irrigation Ain Ouled Elha - Targa	CT Réggada - CU Tiznit - Cercle de Tiznit	20 000 000,00	Marché	Avril - 2026	Réserve aux PME
16	Travaux de construction de pistes rurales	A travers Cercle Tiznit	60 000 000,00	Marché	Mars - 2026	Réserve aux PME
17	Travaux d'aménagement du siège de la DPA de TIZNIT	TIZNIT	3 000 000,00	Marché	Mars - 2026	Réserve aux PME

#### Année budgétaire 2027 :

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Travaux de plantation de l'olivier, arganier, caroubier, cactus, amandier, mimosé et des plantes aromatiques à travers la Province de Tiznit.	A travers la province de Tiznit
2	Travaux d'entretien par l'irrigation de complément pour les projets de plantation à travers la province de Tiznit.	A travers la province de Tiznit
3	Travaux d'aménagement hydro-agricole relatif au croissement de sondages de reconnaissance et transformation des sondages positifs en forages d'exploitation, au croissement et d'approfondissement des puits et l'aménagement des points d'eau à travers la Province de Tiznit.	A travers la province de Tiznit
4	Travaux de nettoyage et d'entretien des touffes de palmier dattier à travers la Province de Tiznit	A travers la province de Tiznit
5	Construction de 01 unité de valorisation des produits terroir	A travers la province de Tiznit
6	Travaux d'aménagement hydro-agricole dans le cadre PADIZAR	A travers la province de Tiznit
7	Travaux de protection des terres agricoles et des plantations à travers les périmètres PMH à travers la Province de Tiznit.Répartis en 3 lots	A travers la province de Tiznit
8	Travaux de construction de pistes rurales	A travers la province de Tiznit

#### Année budgétaire 2028 :

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Travaux de plantation de l'olivier, arganier, caroubier, cactus, amandier, mimosé et des plantes aromatiques à travers la Province de Tiznit.	A travers la province de Tiznit
2	Travaux d'entretien par l'irrigation de complément pour les projets de plantation à travers la province de Tiznit.	A travers la province de Tiznit
3	Travaux d'aménagement hydro-agricole relatif au croissement de sondages de reconnaissance et transformation des sondages positifs en forages d'exploitation, au croissement et d'approfondissement des puits et l'aménagement des points d'eau à travers la Province de Tiznit.	A travers la province de Tiznit
4	Travaux de nettoyage et d'entretien des touffes de palmier dattier à travers la Province de Tiznit	A travers la province de Tiznit
5	Travaux d'aménagement hydro-agricole dans le cadre PADIZAR	A travers la province de Tiznit
6	Travaux de protection des terres agricoles et des plantations à travers les périmètres PMH à travers la Province de Tiznit.Répartis en 3 lots	A travers la province de Tiznit
7	Travaux de construction de pistes rurales	A travers la province de Tiznit

#### b- PRESTATIONS DE FOURNITURES :

#### Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu D'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observations
1	Acquisition des bovins (Programme de l'ASCE)	Cercle Tiznit	7 600 000	Marché	Juin-2026	Réserve aux PME
2	Équipement en Matériel d'Elevage (Programme de l'ASCE)	Cercle Tiznit	2 945 000	Marché	Juin-2026	Réserve aux PME
3	Acquisition et Distribution des Citemes plastique (Programme de l'ASCE)	Cercle Tiznit	1 000 000	Marché	Mars-2026	Réserve aux PME
4	Acquisition et Distribution des Citemes souple (Programme de l'ASCE)	Cercle Tiznit	180 000	Marché	Mars-2026	Réserve aux PME
5	Équipement de la DPA	TIZNIT	2 000 000,00	Marché	Mars - 2026	Réserve aux PME

#### Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Acquisition du matériel technique et emballage au profit des coopératives agricoles de la Province de Tiznit	A travers la province de Tiznit

#### Année budgétaire 2028

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Acquisition du matériel technique et emballage au profit des coopératives agricoles de la Province de Tiznit	A travers la province de Tiznit

#### c- PRESTATIONS DE SERVICES :

#### Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observations
1	Etudes, assistance technique, conseil et contrôle liés aux projets de l'agriculture solidaire	Commune Tiznit Aglou et Boussamra	500 000	Marché	Avril-2026	Réserve aux PME
2	Organisation des journées de sensibilisation, des voyages au profit des agriculteurs, et du festival de l'amandier	Commune Taftaout	1 500 000	Marché	Mai-2026	Réserve aux PME
3	Assistance technique (Programme de l'ASCE)	Cercle Tiznit	1 600 000	Marché	Avril-2026	Réserve aux PME
4	Consultation architecturale, contrôle et suivi pour la construction de 01 unité de valorisation des produits terroir	A travers la province de Tiznit	170 000,00	Marché BC	Mars-2026	Réserve aux PME
5	Etude et assistance technique pour les travaux topographiques relatifs aux travaux de construction des pistes rurales	A travers la province de Tiznit	1 000 000	Marché	Mars-2026	Réserve aux PME
6	Contrôle de qualité des pistes rurales	A travers la province de Tiznit	1 000 000	Marché	Mars-2026	Réserve aux PME
7	Etude de construction des liaisons routières	A travers la province de Tiznit	500 000	Marché	Mars-2026	Réserve aux PME
8	Contrôle de qualité et topographique et suivi des travaux des aménagements hydro-agricoles de l'adducteur des eaux d'irrigation Ain Ouled Elha - Targa	CT reggada-CU Tiznit-Cercle de Tiznit	1 000 000,00	Marché	Avril - 2026	Réserve aux PME

#### Année budgétaire 2027 :

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Organisation des journées de sensibilisation, des voyages au profit des agriculteurs, et du festival de l'amandier	Commune Taftaout
2	Encadrement et Appui technique pour l'obtention du certificat bio.	A travers la province de Tiznit
3	Consultation architecturale, contrôle et suivi pour la construction de 01 unité de valorisation des produits terroir	A travers la province de Tiznit
4	Etude et assistance technique pour les travaux topographiques relatifs aux travaux de construction des pistes rurales	A travers la province de Tiznit
5	Contrôle de qualité des pistes rurales	A travers la province de Tiznit
6	Etude de construction des liaisons routières	A travers la province de Tiznit

#### Année budgétaire 2028

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Organisation des journées de sensibilisation, des voyages au profit des agriculteurs, et du festival de l'amandier	Commune Taftaout
2	Encadrement et Appui technique pour l'obtention du certificat bio.	A travers la province de Tiznit
3	Consultation architecturale, contrôle et suivi pour la construction de 01 unité de valorisation des produits terroir	A travers la province de Tiznit
4	Etude et assistance technique pour les travaux topographiques relatifs aux travaux de construction des pistes rurales	A travers la province de Tiznit
5	Contrôle de qualité des pistes rurales	A travers la province de Tiznit
6	Etude de construction des liaisons routières	A travers la province de Tiznit

STE« BRUDER CAR »  
S.A.R.L  
SOCIETE A RESPONSABILITE  
LIMITEE AU CAPITAL SOCIAL  
DE 500.000,00 DHS  
LOTISSEMENT ERRACHIDA 3, BLOC B, IM-  
MEUBLE 01, N° 11  
MOHAMMEDIA

-Au terme des Procès-verbaux de l'AGE de la sociéte "B R U D E R C A R " S.A.R.L A.Adu 12 / 01 / 2026 enregistré le 19/01/2026, les associés ont décidé ce qui suit :

- \* La Cession de ( 2.500 Parts) dans la société par :
- \* Le Cédant: Mr DAHMANI ABDELHADI (2.500) Parts sociales
- \* Le Cessionnaire: Mr DAHMANI AZIZ (2.500) Parts sociales
- \* La Transformation de la forme Juridique de la Société d'une (S.A.R.L) en (S.A.R.L A.U ) ( suite à la cession de parts )
- \* La Modification des articles 1, 6 et 8 des statuts
- \* La Mise à Jour des statuts (suite aux différentes modifications)

Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de 1er Instances de Mohammedia le 20/01/2026 Sous N°87 dont R.C N° 24.833/Casablanca.

POUR EXTRAIT ET MENTION  
LA GERANCE  
N° 261/PA

Sté «TC LOGISTICS»  
SARL  
Société à Responsabilité  
Limitée Au Capital Social  
de 100.000,00dhs  
61, AV LALLA YACOUT,  
ANG MUSTAPHA EL  
MAANI, 2eme ETAGE,  
N° 62 CASABLANCA  
La Cession de Parts  
Sociales, La Démission de  
la fonction du Gérant  
Unique,  
La Nomination d'un  
nouveau Gérant Unique,  
La Transformation de la  
forme Juridique  
et Lamise à Jour des  
Statuts  
-Au terme des Procès-verbaux de l'AGE de la  
société" TC  
LOGISTICS" S.A.R.L enre-

gistré Le 25/12/2025, les associés de ladite société ont décidé ce qui suit :

- \* La Cession de ( 1.000 Parts) dans la société par :
- \* Les Cédantes : Mme CHARAF GHITA (330) Parts sociales
- \* Les Cédants : Mme CHARAF MAJDOUNINE (330) Parts sociales
- \* Les Cédants : Mme CHARAF SALOUA (340) Parts sociales
- \* Le Cessionnaire : Mr NABIL AZIZ (1.000) Parts sociales
- \* La Démission de Mme CHARAF GHITA de sa fonction de Gérante Unique dans la société "TC LOGISTICS" S.A.R.L
- \* La Nomination de Mr NABIL AZIZ en tant que nouveau Gérant Unique de la société "TC LOGISTICS" S.A.R.L
- \* La Transformation de la forme Juridique de la Société d'une S.A.R.L en S.A.R.L A.U
- \* La Modification des articles 1, 6, 8 et 17 des statuts (l'article 15 dans l'ancien statuts)
- \* La Mise à Jour des statuts (suite aux différentes modifications)

Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 16 / 01 / 2026 S o u s N°1007760 dont R.C N° 462213/Casablanca.

POUR EXTRAIT ET MENTION  
LA GERANCE  
N° 262/PA

MODIFICATION  
I/- suivant au PV de l'AGE en date du 05/12/2025 de la société LAMIA BOIS SARL, il a été décidé:  
- Constatation du décès d'un associé:  
le décès de l'associée Mme: HILAL SAADIA marocaine de nationalité, née le 01/01/1953 à CHTAIBA EL KELAA DES SRAGHNA, titulaire de la CIN N°: BE457080, demeurant à HAY LAAYOUNE IMM 42 APT 6 CASA-BLANCA, en date du 10/08/2025 selon l'attestation de décès.  
- Nouvelle répartition du

capital selon L'acte d'héritage:  
la nouvelle répartition du capital selon l'acte d'héritage comme suit:  
- Madame : ARMIL KHADIJA 107 parts sociales soit : 10 700,00 dhs  
- Monsieur : ARMIL BOUCHAIB 251 parts sociales soit : 25 100,00 dhs  
- Monsieur : ARMIL KAMAL 214 parts sociales soit : 21 400,00 dhs  
- Monsieur : ARMIL ALI 214 parts sociales soit : 21 400,00 dhs  
- Madame : ARMIL LAMIA 107 parts sociales soit : 10 700,00 dhs  
- Madame : ARMIL FATIMA-ZAHRA 107 parts sociales soit : 10 700,00 dhs Soit un total 1000 parts sociales soit : 100.000,00 dhs  
- Nomination d'un nouveau gérant  
la nomination de Madame ARMIL KHADIJA de nationalité Marocaine, née le 16/08/1988 à EL FIDA DERB SOLTANE CASA-BLANCA portant CIN N°: BJ371822, demeurant à 97 BD MOUKAWAMA ETG 6 APPT 32 R N CASA-BLANCA entant que gérante de la société pour une durée illimitée.

- Signature bancaire la société sera engagée par la signature unique de Madame ARMIL KHADIJA.  
- Forme juridique  
- Changement de la forme juridique de la société du à responsabilité limitée associé unique (SARL AU) à une société à responsabilité limitée (SARL).  
- Mise à jour des statuts II/-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au tribunal de premier instance de BERRECHID le 13/01/2026 sous le numéro 77.  
N° 263/PA

Fiduciaire ZAHIR  
"SARL AU"  
Au capital de  
100 000,00 DHS  
Siège social : Rue IBN  
ALICHA Imm. Paris 3ème  
étage Bureau N° 7 Guéliz  
Marrakech.  
Tél / Fax : 05 24 43 41 06

Avis de constitution  
A/ Aux termes d'un acte  
S.S.P. en date du  
05/01/2026, enregistré à  
Marrakech le 07/01/2026,  
il a été constitué une sociéte SARL ayant les caractéristiques suivantes :

1) Dénomination : BIJOU CHIC  
2) Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100 000,00 dhs.  
3) Siège social : DOM CHEZ AL MAGHRIBIA LI TAWTINE APPT 15 IMM 12 LOT SINE AV ALLAL FASSI MARRAKECH.  
4) Objet : Marchand de bijoux de fantaisie vendant en détail  
5) Gérance : M. ABDOLLAH BOUZIANI et Mme BOUCHRA RHORAB sont désignés Co-gérants de la-lade société pour une durée illimitée.  
B/ Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 21/01/2026 sous le N° 187992 RC N° 175751  
N° 264/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'EDUCATION  
NATIONALE  
ET DU PRESCOLAIRE  
ET DU SPORT

à la somme de (854 700.00DHS TTC). HUIT CENT CINQUANTE QUATRE MILLESEPT CENTDIRHAMS ZÉRO CENTIME

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Seizemille dirhams (16 000,00dhs).

-Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. -Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique, quels que soient les portails des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma .

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9du règlement de consultation.

\* Les prospectus et documentations techniques ex-gés, seront remis au service des achats et des marchés de l'AREF DT au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'ouverture des plis ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

N° 265/PA

الملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
الإقليم الحضري  
الدارالبيضاء  
القيادة أولوية رحمون  
قيادة أولوية رحمون  
عدد ١٦٤٨  
الدارالبيضاء

### اعلان للعموم بحث للكشف عن المناقش والمتصد

ينهي رئيس المجلس الجماعي لجماعة أولوية رحمون على علم العموم ان يبحث للكشف عن المناقش والمتصد عن تدشين وحدات تربية الراشدين بدار المعرفة فلذة يابن تلور جماعة أولوية رحمون في اسم السيد: محمد بوبلهان الحامل للبطاقة الوطنية رقم BK373512 سيمت فتحة طيلة 15 يوماً متتالى من تاريخ النشر بالجريدة وان سموا سريously يمثـلـ الجمـاعـةـ بالـمـصـلـحةـ التـقـيـةـ فيـ مـتـنـاـقـشـ الـعـوـمـ قـدـ اـرـاجـ مـلـاطـلـهـمـ وـذـكـرـ الـعـلـمـ الـرـمـيـفـ.

أولوية رحمون بتاريخ: 13 يوليوز 2026  
رئـيسـ الـجـمـاعـةـ الـجـمـاعـيـ

الرئيس  
عبد الحفيظ بحرشان  
FBI

N° 280/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE D'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION CASABLANCA SETTAT  
PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS CASA-ANFA  
COMMUNE DE CASABLANCA  
ARRONDISSEMENT COMMUNAL ANFA  
DIRECTION DES SERVICES  
SERVICE DES MARCHES ET AFFAIRES FINANCIERES

\*\* BUREAU DES MARCHES \*\*

### AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRE DE PRIX A MAJORIZATION N° 16/AA/2025 PUBLIE LE 05/01/2026 AU JOURNAL RISSALAT AL OUMA ET JOURNAL LIBERATION

Le président de l'Arrondissement Anfa informe le public et les concurrents que l'ouverture des plis et la visite des lieuxPrévue le 27/01/2026 et le 15/01/2026de l'appel d'offres ouvert international sur offre de prix a majoration N° 16/AA/2025 : Entretien courant des espaces verts de l'arrondissement Anfa.

Et reportée le :

- 05/02/2026 à 12 h 00 pour l'ouverture des plis.
- 30/01/2026 à 10 h 30 pour la visite des lieux.

N° 260/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE D'INTERIEUR  
PROVINCE DE MEDIOUNA  
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR  
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX  
SERVICE TECHNIQUE



### AVIS DE DEPOT

Le président de la commune de sidi Hajjaj oued Hassar annonce aux publics, qu'une enquête commode et incommodo a été ouverte dans une durée de 15 jours à partir de la publication de l'avis au sujet d'une demande d'autorisation d'aménagement d'un d'un Café sis : Loyer  
ANNAJAH TR 2 LOT N° 144 sidi Hajjaj oued Hassar province Mediouna TF N41660/C , Au nom de M AHMED MOURID .

A Cet effet un registre est mis à la disposition du public au service économique pour consigner toutes observations à ce sujet.

N° 259/PA

 <p>Royaume du Maroc</p> <p>Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts – Direction Régionale de l'Agriculture Beni Mellal-Khenifra. Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal</p> <p>Programme Prévisionnel Triennal (2026-2027-2028)</p> <p>Maitre d'ouvrage : Direction Provinciale d'Agriculture d'Azilal</p> <p>Année budgétaire (N) : 2026</p> <p>Le programme prévisionnel des marchés que la Direction Provinciale d'Agriculture d'Azilal envisage de lancer pour l'année budgétaire 2026 et les deux années suivantes 2027 et 2028 est présenté ci-après :</p> <p><b>a) PRESTATIONS DES TRAVAUX</b></p> <p><b>Année budgétaire 2026</b></p>						<table border="1"> <tr> <td>6</td><td>Travaux de création, d'aménagement et d'équipement de pointes communes relevant de la zone d'action de la D'eau pour abreuvement de cheptel (Programme d'amélioration des DPA d'Azilal)</td></tr> <tr> <td>7</td><td>Programme De Reconstruction Et De Développement Des Zones Les CT Ait Tamil et Ait Oumdis Touchées Par Le Séisme Du Haouz)</td></tr> </table> <p><b>Année budgétaire 2028</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th><th>Objet<sup>(1)</sup></th><th>Lieu d'exécution</th><th>Estimation prévisionnelle</th><th>Mode de passation</th><th>Mois de publication</th><th>Observation<sup>(2)</sup></th><th>Objet<sup>(3)</sup></th><th>Lieu d'exécution</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td>Projet de diversification des systèmes de production et la Ait Majden promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ait Majden, Province d'Azilal</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>Projet de diversification des systèmes de production et la Ouaoula promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ouaoula, Province d'Azilal</td></tr> <tr> <td>2</td><td>Projet de diversification des systèmes de production et la Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Tisqui ; Taounra et Mly Aissa Ben Driss</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>2</td><td>Projet de diversification des systèmes de production et la Foum jemaa, Tabia et Béni hassan promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan</td></tr> <tr> <td>3</td><td>Projet de diversification des systèmes de production et la Foum jemaa, Tabia et Béni hassan promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>3</td><td>Projet de diversification des systèmes de production et la Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Tisqui ; Taounra et Mly Aissa Ben Driss</td></tr> <tr> <td>4</td><td>Projet de diversification des systèmes de production et la Foum jemaa, Tabia et Béni hassan promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>4</td><td>Projet de diversification des systèmes de production et la Foum jemaa, Tabia et Béni hassan promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan</td></tr> <tr> <td>5</td><td>Bétonnage des ségaines et réalisation des ouvrages d'art (Programme des communes relevant de la zone d'action de la normale de DIAEA)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>5</td><td>Bétonnage des ségaines et réalisation des ouvrages d'art (Programme des communes relevant de la zone d'action de la normale de DIAEA)</td></tr> <tr> <td>6</td><td>Travaux de création, d'aménagement et d'équipement de pointes communes relevant de la zone d'action de la D'eau pour abreuvement de cheptel (Programme d'amélioration des Parcours)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>6</td><td>Travaux de création, d'aménagement et d'équipement de pointes communes relevant de la zone d'action de la D'eau pour abreuvement de cheptel (Programme d'amélioration des Parcours)</td></tr> <tr> <td>7</td><td>Programme De Reconstruction Et De Développement Des Zones Les CT Ait Tamil et Ait Oumdis Touchées Par Le Séisme Du Haouz)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>7</td><td>Programme De Reconstruction Et De Développement Des Zones Les CT Ait Tamil et Ait Oumdis Touchées Par Le Séisme Du Haouz)</td></tr> </tbody> </table>						6	Travaux de création, d'aménagement et d'équipement de pointes communes relevant de la zone d'action de la D'eau pour abreuvement de cheptel (Programme d'amélioration des DPA d'Azilal)	7	Programme De Reconstruction Et De Développement Des Zones Les CT Ait Tamil et Ait Oumdis Touchées Par Le Séisme Du Haouz)	N°	Objet <sup>(1)</sup>	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation <sup>(2)</sup>	Objet <sup>(3)</sup>	Lieu d'exécution	1	Projet de diversification des systèmes de production et la Ait Majden promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ait Majden, Province d'Azilal						1	Projet de diversification des systèmes de production et la Ouaoula promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ouaoula, Province d'Azilal	2	Projet de diversification des systèmes de production et la Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Tisqui ; Taounra et Mly Aissa Ben Driss						2	Projet de diversification des systèmes de production et la Foum jemaa, Tabia et Béni hassan promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan	3	Projet de diversification des systèmes de production et la Foum jemaa, Tabia et Béni hassan promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan						3	Projet de diversification des systèmes de production et la Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Tisqui ; Taounra et Mly Aissa Ben Driss	4	Projet de diversification des systèmes de production et la Foum jemaa, Tabia et Béni hassan promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan						4	Projet de diversification des systèmes de production et la Foum jemaa, Tabia et Béni hassan promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan	5	Bétonnage des ségaines et réalisation des ouvrages d'art (Programme des communes relevant de la zone d'action de la normale de DIAEA)						5	Bétonnage des ségaines et réalisation des ouvrages d'art (Programme des communes relevant de la zone d'action de la normale de DIAEA)	6	Travaux de création, d'aménagement et d'équipement de pointes communes relevant de la zone d'action de la D'eau pour abreuvement de cheptel (Programme d'amélioration des Parcours)						6	Travaux de création, d'aménagement et d'équipement de pointes communes relevant de la zone d'action de la D'eau pour abreuvement de cheptel (Programme d'amélioration des Parcours)	7	Programme De Reconstruction Et De Développement Des Zones Les CT Ait Tamil et Ait Oumdis Touchées Par Le Séisme Du Haouz)						7	Programme De Reconstruction Et De Développement Des Zones Les CT Ait Tamil et Ait Oumdis Touchées Par Le Séisme Du Haouz)
6	Travaux de création, d'aménagement et d'équipement de pointes communes relevant de la zone d'action de la D'eau pour abreuvement de cheptel (Programme d'amélioration des DPA d'Azilal)																																																																																						
7	Programme De Reconstruction Et De Développement Des Zones Les CT Ait Tamil et Ait Oumdis Touchées Par Le Séisme Du Haouz)																																																																																						
N°	Objet <sup>(1)</sup>	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation <sup>(2)</sup>	Objet <sup>(3)</sup>	Lieu d'exécution																																																																															
1	Projet de diversification des systèmes de production et la Ait Majden promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ait Majden, Province d'Azilal						1	Projet de diversification des systèmes de production et la Ouaoula promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ouaoula, Province d'Azilal																																																																															
2	Projet de diversification des systèmes de production et la Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Tisqui ; Taounra et Mly Aissa Ben Driss						2	Projet de diversification des systèmes de production et la Foum jemaa, Tabia et Béni hassan promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan																																																																															
3	Projet de diversification des systèmes de production et la Foum jemaa, Tabia et Béni hassan promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan						3	Projet de diversification des systèmes de production et la Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Tisqui ; Taounra et Mly Aissa Ben Driss																																																																															
4	Projet de diversification des systèmes de production et la Foum jemaa, Tabia et Béni hassan promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan						4	Projet de diversification des systèmes de production et la Foum jemaa, Tabia et Béni hassan promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan																																																																															
5	Bétonnage des ségaines et réalisation des ouvrages d'art (Programme des communes relevant de la zone d'action de la normale de DIAEA)						5	Bétonnage des ségaines et réalisation des ouvrages d'art (Programme des communes relevant de la zone d'action de la normale de DIAEA)																																																																															
6	Travaux de création, d'aménagement et d'équipement de pointes communes relevant de la zone d'action de la D'eau pour abreuvement de cheptel (Programme d'amélioration des Parcours)						6	Travaux de création, d'aménagement et d'équipement de pointes communes relevant de la zone d'action de la D'eau pour abreuvement de cheptel (Programme d'amélioration des Parcours)																																																																															
7	Programme De Reconstruction Et De Développement Des Zones Les CT Ait Tamil et Ait Oumdis Touchées Par Le Séisme Du Haouz)						7	Programme De Reconstruction Et De Développement Des Zones Les CT Ait Tamil et Ait Oumdis Touchées Par Le Séisme Du Haouz)																																																																															
<p>Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.</p> <p><b>Année budgétaire 2027</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th><th>Objet<sup>(1)</sup></th><th>Lieu d'exécution</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td>Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ait Majden, Province d'Azilal</td><td>Ait Majden</td></tr> <tr> <td>2</td><td>Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ouaoula, Province d'Azilal</td><td>Ouaoula</td></tr> <tr> <td>3</td><td>Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan</td><td>Foum jemaa, Tabia et Béni hassan</td></tr> <tr> <td>4</td><td>Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss</td><td>Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss</td></tr> <tr> <td>5</td><td>Bétonnage des ségaines et réalisation des ouvrages d'art (Programme des communes relevant de la zone d'action de la normale de DIAEA)</td><td></td></tr> </tbody> </table>						N°	Objet <sup>(1)</sup>	Lieu d'exécution	1	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ait Majden, Province d'Azilal	Ait Majden	2	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ouaoula, Province d'Azilal	Ouaoula	3	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan	Foum jemaa, Tabia et Béni hassan	4	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss	Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss	5	Bétonnage des ségaines et réalisation des ouvrages d'art (Programme des communes relevant de la zone d'action de la normale de DIAEA)		<p>Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.</p> <p><b>Année budgétaire 2027</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th><th>Objet<sup>(1)</sup></th><th>Lieu d'exécution</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td>Achat du matériel au profit des coopératives Agricoles</td><td>Ait Bouallil-Aouera-ait Tamil</td></tr> <tr> <td>2</td><td>Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ait Majden et Ouaoula, Province de Azilal</td><td>Ait Majden et Ouaoula</td></tr> <tr> <td>3</td><td>Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss</td><td>Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss</td></tr> </tbody> </table>						N°	Objet <sup>(1)</sup>	Lieu d'exécution	1	Achat du matériel au profit des coopératives Agricoles	Ait Bouallil-Aouera-ait Tamil	2	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ait Majden et Ouaoula, Province de Azilal	Ait Majden et Ouaoula	3	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss	Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss																																														
N°	Objet <sup>(1)</sup>	Lieu d'exécution																																																																																					
1	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ait Majden, Province d'Azilal	Ait Majden																																																																																					
2	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ouaoula, Province d'Azilal	Ouaoula																																																																																					
3	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan	Foum jemaa, Tabia et Béni hassan																																																																																					
4	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss	Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss																																																																																					
5	Bétonnage des ségaines et réalisation des ouvrages d'art (Programme des communes relevant de la zone d'action de la normale de DIAEA)																																																																																						
N°	Objet <sup>(1)</sup>	Lieu d'exécution																																																																																					
1	Achat du matériel au profit des coopératives Agricoles	Ait Bouallil-Aouera-ait Tamil																																																																																					
2	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ait Majden et Ouaoula, Province de Azilal	Ait Majden et Ouaoula																																																																																					
3	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss	Tisqui, Taounra et Mly Aissa Ben Driss																																																																																					

4	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan	Foum jemaa, Tabia et Béni hassan
<b>Année budgétaire 2028</b>		
N°	Objet <sup>10</sup>	Lieu d'exécution
1	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ait Majden et Ouaoula, Province de Azilal	Ait Majden et Ouaoula
2	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Foum jemaa, Tabia et Béni hassan	Foum jemaa, Tabia et Béni hassan
3	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des communes territoriales Tisqui ; Taounza et Mly Aissa Ben Driss	Tisqui, Taounza et Mly Aissa Ben Driss
4	Achat du matériel au profit de deux coopératives	Ait M'hamed-Ouaouzregt

**c) Prestations de services**

							<b>Année budgétaire 2026</b>
N°	Objet <sup>10</sup>	Estimation prévisionnelle	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période	Observation <sup>11</sup>	
1	Etude architecturale , Bureau d'étude, Laboratoire et bureau de contrôle pour la construction d'un centre de collecte de lait (GG)	70 000	Sidi Yacoub	Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix	Juin 2026		
2	Etude architecturale , Bureau d'étude, Laboratoire et bureau de contrôle pour la construction de deux centres d'affrangement (GG)	100 000	Bouz	Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix	Janvier 2026	Réserve	
3	Etude des travaux de piste	60 000	Sidi Yacoub	Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix	Janvier 2026		
4	Assistance technique, conseil et contrôle liés aux projets de l'agriculture solidaire	2 066 400	Ait Majden	Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix	Janvier 2026	Réserve	
5	Assistance technique, conseil et contrôle liés aux projets de l'agriculture solidaire	2 535 000	Ouaoula	Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix	Janvier 2026	Réserve	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

**Année budgétaire 2027**

N°	Objet <sup>10</sup>	Lieu d'exécution
1	Projet de diversification des systèmes de production et la promotion de l'auto-emploi au niveau des CT de Ait Majden et Ouaoula, Province de Azilal	Ait Majden et Ouaoula

N° 266/PA

Cession des Parts Sociales  
SUNRISE  
TECHNOLOGIES  
SARLAU au capital de  
500.000,00 DH Siège social :  
40, Boulevard Bahloul,  
Bureau N° 2, Belvédère-  
Casablanca R.C. 245623  
Casablanca

I- L'assemblée générale mixte en date du 11 décembre 2025, l'associé unique de la société SUNRISE TECHNOLOGIES au capital de 500.000,00 DH a décidé ce qui suit :

- Cession de part : Mr Youssef MORJANI cède 5.000 parts sociales à : EVERNEX INTERNATIONAL SAS.
- Approbation de la cession des parts par l'associé unique entre Mr Youssef MORJANI et EVERNEX INTERNATIONAL SAS.

- Nouvelle répartition des parts :
  - o EVERNEX INTERNATIONAL SAS : 5.000 parts.
  - o Soit un total de : 5.000 parts.
- Nomination d'un co-gérant : Nomination de Monsieur MOHAMED BELLA en qualité de Co-Gérant pour une durée indéterminée.
- Modification des articles et des statuts.

II- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 06.01.2025 sous le N° 584.  
N° 267/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DU PRESCOLAIRE  
ET DES SPORTS  
ACADEMIE REGIONALE  
D'EDUCATION ET  
FORMATION

DE LA REGION CASA-  
BLANCA-SETTAT  
DIRECTION PROVINCIALE  
CIALE D'EL JADIDA  
Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix  
N° : 05J/INV/2026 du  
16/02/2026 à 10h

Le 16/02/2026 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux

de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à

l'ouverture des plus relatifs

à l'appel d'offres ouvert sur

offres de prix N° :

05J/INV/2026 du

16/02/2026 pour LES

ETUDES TECHNIQUES ET

LE SUIVI TOUS CORPS

D'ETAT DES TRAVAUX

D'AMENAGEMENT DE

(09) NEUF ETABLISSE-  
MENTS SCOLAIRES RE-  
PARTIS COMME SUIT:

(03) TROIS A LA COMMUNE

TERRITORIALE SIDI

MIHAMMED AKHDIM;

(01) UN A LA COMMUNE

TERRITORIALE ZAOUIET

SAIS; (01) UN A LA COM-  
MUNE TERRITORIALE

ZAOUIET LAKOUSAEM;

(01) UN A LA COMMUNE

TERRITORIALE SEBT

SAIS; (01) UN A LA COM-  
MUNE TERRITORIALE

SIDI ABED; (01) UN A LA

COMMUNE TERRITORIALE

OULED CHANEM;

ET (01) UN A LA COM-  
MUNE TERRITORIALE

MOGRESS. PROVINCE

EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

69 000,00.Dhs TTC  
(Soixante Neuf Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

1 300,00 Dhs (Mille Trois Cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,

32 et 34 du décret relatif aux

Marchés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par

voie électronique dans le

portail des marchés publics

accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.

ma.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues

par l'article n° 09 du règle-  
ment de consultation.

N° 268/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DU PRESCOLAIRE  
ET DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE  
D'EDUCATION ET  
FORMATION

DE LA REGION CASA-  
BLANCA-SETTAT

DIRECTION PROVINCIALE  
CIALE D'EL JADIDA

Avis d'appel d'offres ouvert

sur offres de prix

N° : 05J/INV/2026 du

16/02/2026 à 12h, il sera

procédé, dans les bureaux

de la Direction Provinciale

du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à

l'ouverture des plus relatifs

à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 06J/INV/2026 du 16/02/2026 pour LES ETUDES TECHNIQUES ET LE SUIVI TOUS CORPS D'ETAT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE

(08) HUIT ETABLISSE-  
MENTS SCOLAIRES RE-  
PARTIS COMME SUIT:

(04) QUATRE A LA COM-  
MUNE TERRITORIALE

OULED FREJ ; (03) TROIS

A LA COMMUNE TERRI-  
TORIALE BOU-

LAOUANE ET (01) UN A

LA COMMUNE TERRI-  
TORIALE METTOUH. PRO-  
VINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à partir

du portail des marchés pu-  
blics accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.

ma.

Les estimation des coûts des

prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à

la somme de :

257 400,00 Dhs TTC (Deux

Cent Cinquante Sept Mille

Quatre Cent Dirhams

Toutes Taxes Comprises).

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de :

5 000,00 Dhs (Cinq Mille

Dirhams).

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doivent

être conformes aux dispositions

des articles 30,

32 et 34 du décret relatif aux

Marchés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par

voie électronique dans le

portail des marchés publics

accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.

ma.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues

par l'article n° 09 du règle-  
ment de consultation.

ALL AL EL FASSI A LA  
COMMUNE TERRITO-  
RIALE LBR JIDID ; LYCEE  
COLLEGIAL MOULAY AL

HASSANE A LA COM-  
MUNE TERRITORIALE

MOUALY ABDELLAH ET

LYCEE COLLEGIAL IBN

SINA A LA COMMUNE

TERRITORIALE OULED

RAHMOUINE. PROVINCE

D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à partir

du portail des marchés pu-  
blics accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.

ma.

L'estimation des coûts des

prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à

la somme de :

257 400,00 Dhs TTC (Deux

Cent Cinquante Sept Mille

Quatre Cent Dirhams

Toutes Taxes Comprises).

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de :

5 000,00 Dhs (Cinq Mille

Dirhams).

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doivent

être conformes aux dispositions

des articles 30,

32 et 34 du décret relatif aux

Marchés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par

voie électronique dans le

portail des marchés publics

accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.

ma.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues

par l'article n° 09 du règle-  
ment de consultation.

N° 270/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE TAZA  
COMMUNE DE  
TAZARINE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ  
N° : 01 / 2026 / CT

Le 04 / 02 / 2026 à 11 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de LA COMMUNE TAZARINE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert SIMPLIFIÉ sur offre des prix n° : 01/2026/CT pour: RACCORDEMENT ELECTRIQUE DES STATIONS DE POMPAGE POUR LE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE TAZARINE (PROVINCE DE TAZA) Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics depuis l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma - L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 641 655,32 T.T.C six cent quarante et un mille six cent cinquante-cinq Dirhams et trente deux centimes Toutes taxes comprises.

- Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de (12 500,00DH) douze mille cinq cent Dirhams Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 135 du décret n° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 273/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA PROVINCE

DE KHOURIBGA COMMUNE OULED ABDOUNE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 03 / 2026 / COA

Le Mercredi 18 Février 2026 à 11H00min, il sera procédé, dans le bureau du président de la commune ouled abdoune, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant GESTION DELEGUEE DU SOUK « OULED ABDOUNE » COMMUNE OULED ABDOUNE - PROVINCE DE KHOURIBGA AU TITRE DES ANNÉES : 2026-2027-2028-2029-2030. Le dossier d'appel d'offres ouvert doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le coût d'exécution du programme d'investissement : TROIS CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENT DHS (31400,00 dhs)

Le cautionnement provisoire est fixé à : DEUX CENT Mille Dirhams (20000,00 Dirhams).

Les concurrents peuvent déposer leurs dossiers avec accusé au président du conseil communal dans un pli fermé dans les délais spécifiés dans l'annonce, soit les remettre au président de la commission avant l'ouverture des plis ; ou déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

Le 16 / 02 / 2026 à 10h30, il sera procédé au siège du Centre Hospitalier Provincial de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national ayant pour objet :

LA COLLECTE DES DECHETS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

N° 274/PA

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 184,00Dhs (cinq mille cent quatre-vingt-quatre dhs)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : MIN : 172.800,00 dhs (Cent soixante douze mille huit cent dhs) MAX : 259.200,00 dhs (Deux Cent Cinquante-neuf mille deux cent dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, et 34 du décret N° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 273/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA PROVINCE  
DE KHOURIBGA COMMUNE OULED ABDOUNE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 03 / 2026 / COA

Le Mercredi 18 Février 2026 à 11H00min, il sera procédé, dans le bureau du président de la commune ouled abdoune, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant GESTION DELEGUEE DU SOUK « OULED ABDOUNE » COMMUNE OULED ABDOUNE - PROVINCE DE KHOURIBGA AU TITRE DES ANNÉES : 2026-2027-2028-2029-2030.

Le dossier d'appel d'offres ouvert doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le coût d'exécution du programme d'investissement : TROIS CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENT DHS (31400,00 dhs)

Le cautionnement provisoire est fixé à : DEUX CENT Mille Dirhams (20000,00 Dirhams).

Les concurrents peuvent déposer leurs dossiers avec accusé au président du conseil communal dans un pli fermé dans les délais spécifiés dans l'annonce, soit les remettre au président de la commission avant l'ouverture des plis ; ou déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

Le 16 / 02 / 2026 à 10h30, il sera procédé au siège du Centre Hospitalier Provincial de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national ayant pour objet :

LA COLLECTE DES DECHETS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

N° 274/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Sidi Kacem  
Secrétariat général

#### PROGRAMME PRÉVISIONNEL TRIENNAL (BUDGET GÉNÉRAL)

- Maître d'ouvrage délégué : Le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem
- Année budgétaire : 2026

Le programme prévisionnel des marchés que le maître d'ouvrage délégué, le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2027 et 2028 est présenté ci-après:

##### a) Prestations de travaux

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de dépassement	Mois de publication	Observation
1	Construction du siège Caïdat Nourlate	Nourlate	3 000 000,00	Appel d'offres ouvert	3 <sup>me</sup> trimestre	
2	Travaux d'aménagement et d'installation du siège de la Province	Province de Sidi Kacem	540 000,00	Appel d'offres ouvert	3 <sup>me</sup> trimestre	
3	Travaux d'aménagement et d'installation des logements administratifs : pacha M.Bel Ksiri-Jorf El Melha-Pacha Had Kourt et Caïd 2 <sup>me</sup> annexe administrative sidi Kacem.	M.Bel Ksiri-Jorf El Melha-Had Kourt et 2 <sup>me</sup> annexe administrative sidi Kacem.	900 000,00	Appel d'offres ouvert	3 <sup>me</sup> trimestre	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	-----	-----

Année budgétaire 2028

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	-----	-----

##### b) Prestations de fournitures

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Estimation prévisionnelle	Lieu de livraison	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	Achat de fournitures de bureau, papeterie et imprimés.	2 000 000,00	Parc de la Province	Appel d'offres ouvert	2 <sup>me</sup> trimestre	
2	Achat de fournitures pour matériel technique et informatique.	2 000 000,00	Parc de la Province	Appel d'offres ouvert	2 <sup>me</sup> trimestre	
3	Achat de matériel et mobilier de bureau pour les services de la Province	400 000,00	Parc de la Province	Appel d'offres ouvert	2 <sup>me</sup> trimestre	
4	Achat de matériel informatique, de logiciels et de licences pour les services de la Province.	200 000,00				
5	Achat de matériel informatique, de logiciels et de licences pour les postes de commandement relevant de la Province	495 000,00	Parc de la Province	Appel d'offres ouvert	2 <sup>me</sup> trimestre	
6	Achat de matériel et mobilier de bureau pour les postes de commandement relevant de la Province	825 000,00	Parc de la Province	Appel d'offres ouvert	2 <sup>me</sup> trimestre	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Achat de fournitures de bureau, papeterie et imprimés.	Province de Sidi Kacem
2	Achat de fournitures pour matériel technique et informatique.	Province de Sidi Kacem

Année budgétaire 2028

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Achat de fournitures de bureau, papeterie et imprimés.	Province de Sidi Kacem
2	Achat de fournitures pour matériel technique et informatique.	Province de Sidi Kacem

##### c) Prestations de services

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Estimation prévisionnelle	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période	Observation
1	Nettoyage du siège de la Province de Sidi Kacem	800 000,00	Province de Sidi Kacem	Appel d'offres ouvert	1 <sup>er</sup> trimestre	
2	Etudes liées aux travaux d'aménagement et d'installation du siège de la Province	60 000,00	Province de Sidi Kacem	Bon de commande	2 <sup>nd</sup> trimestre	
3	Etudes liées aux travaux d'aménagement et d'installation des logements administratifs	90 000,00	M.Bel Ksiri-Jorf El Melha-Had Kourt et 2 <sup>me</sup> annexe administrative sidi Kacem.	Bon de commande	2 <sup>nd</sup> trimestre	
4	Etudes liées aux travaux de construction du caïdat nouirate	300 000,00	Nouirate	Appel d'offres ouvert	2 <sup>nd</sup> trimestre	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Nettoyage du siège de la Province de Sidi Kacem	Province de Sidi Kacem
2	-----	-----

Année budgétaire 2028

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Nettoyage du siège de la Province de Sidi Kacem	Province de Sidi Kacem
2	-----	-----

N° 271/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DU PRESCOLAIRE  
ET DES SPORTS  
Direction provinciale de  
Mohammedia  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
OUVERTE  
N° 01/CA/2026

Le Lundi 16février2026 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale du MENPS de Mohammedia, à l'ouverture des plis de la consultation architecturaleouverte n° 01/CA/2026 relatif aux: les études et la conception architecturale et le suivi des travaux d'extension de (06)Sixsalles de classe au lycée collégial Nazik El Malaika à la commune d'Ech-chalale; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse:www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (1 068 000,0DH H.T) Un Million Soixante Huit mille Dirhams Hors Taxes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.

• Soit déposer leurs plis contre récépissé à la Direction Provinciale du MENPS de Mohammedia sise à angle Bd Med V et Rue Brahim Roudani.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale ouverte groupée au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale ouverte.

turale ouverte. N° 276/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DU PRESCOLAIRE  
ET DES SPORTS  
Direction provinciale de  
Mohammedia  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
OUVERTE  
N° 02/CA/2026

Le Lundi 16février2026 à 11h00, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale du MENPS de Mohammedia, à l'ouverture des plis de la consultation architecturaleouverte n° 02/CA/2026 relatif aux: les études et la conception architecturale et le suivi des travaux d'extension de (03) trois salles de classe au lycée qualifiant Abou Baker Essadik à la commune d'Ech-chalale; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse:www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (1 068 000,0DH H.T) Un Million Soixante Huit mille Dirhams Hors Taxes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.

• Soit déposer leurs plis contre récépissé à la Direction Provinciale du MENPS de Mohammedia sise à angle Bd Med V et Rue Brahim Roudani.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale ouverte groupée au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale ouverte.

N° 277/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DU PRESCOLAIRE  
ET DES SPORTS  
Direction provinciale de  
Mohammedia  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
OUVERTE  
N° 03/CA/2026

Le Lundi 16février2026 à 12h00, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale du MENPS de Mohammedia, à l'ouverture des plis de la consultation architecturaleouverte n° 03/CA/2026 relatif aux: les études et la conception architecturale et le suivi des travaux d'extension de (03) trois salles de classe au lycée qualifiant Abou Baker Essadik à la commune d'Ech-chalale; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse:www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (1 068 000,0DH H.T) Un Million Soixante Huit mille Dirhams Hors Taxes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.

• Soit déposer leurs plis contre récépissé à la Direction Provinciale du MENPS de Mohammedia sise à angle Bd Med V et Rue Brahim Roudani.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale ouverte groupée au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

SIDI MOUSSA BEN ALLI;  
Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse:www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (5 175000,0DH H.T) Cinq Million Cent Soixante Quinze

Mille Dirhams Hors Taxes  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.

• Soit déposer leurs plis contre récépissé à la Direc-

tion Provinciale du MENPS de Mohammedia sise à angle Bd Med V et Rue Brahim Roudani.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale ouverte groupée au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale ouverte.

N° 278/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et des sports  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation  
Région Rabat Salé Kénitra  
Direction Provinciale de Sidi Kacem

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS NATIONAUX SUR OFFRES DE PRIX  
SEANCE PUBLIQUE

Le 19Février 2026, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem Avenue Allal Ben Abdellah, l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvertsnationauxsur offres de prix pour objet :

N° de l'appel d'offres	Objet	Coût estimatif en Dhs TTC	Heure
01/DPSK/2026	Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux de réhabilitation et d'aménagement de cinq établissements scolaires primaires (5) relevant des communes de : Ain Dfali, Lmrabih, Taoughilt, Sefsa et Selfat, province de Sidi Kacem, en lot unique.	60 000,00 Dhs TTC Soixante Mille Dirhams TTC	10h00min
02/DPSK/2026	Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux de réhabilitation et d'aménagement de deux lycées collégiaux : Mohammed Sabila à la commune de Selfet et Oued Eddahab à la commune de Bir Taleb, province de Sidi Kacem, en lot unique.	60 000,00 Dhs TTC Soixante Mille Dirhams TTC	10h30min
03/DPSK/2026	Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux de réhabilitation et d'aménagement du lycée collégial Oulad'Noual à la commune de Oulad'Noual, province de Sidi Kacem, en lot unique.	60 000,00 Dhs TTC Soixante Mille Dirhams TTC	11h00min

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse :www.marchespublics.gov.ma
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatifs aux marchés publics et les articles 9, 10, 11, 12 et 13 de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

N° 279/PA

## Horaires des trains

### Grille Horaire "Casa Vgs - Tanger" à partir du 15 Septembre 2025

N° de Train	Sens Casa voyageurs > Tanger		Sens Tanger > Casa voyageurs			
	Casa Voyageurs	Rabat Agdal	Tanger Ville	Kénitra		
Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	
*1001	6:00	06:51	06:56	07:26	07:29	08:17
1005	7:00	07:51	07:56	08:26	08:29	09:17
1009	8:00	08:51	08:56	09:26	09:29	10:17
1013	9:00	09:51	09:56	10:26	10:29	11:17
1017	10:00	10:51	10:56	11:26	11:29	12:17
1021	11:00	11:51	11:56	12:26	12:29	13:17
1025	12:00	12:51	12:56	13:26	13:29	14:17
1033	14:00	14:51	14:56	15:26	15:29	16:17
1037	15:00	15:51	15:56	16:26	16:29	17:17
1041	16:00	16:51	16:56	17:26	17:29	18:17
1045	17:00	17:51	17:56	18:26	18:29	19:17
1049	18:00	18:51	18:56	19:26	19:29	20:17
1053	19:00	19:51	19:56	20:26	20:29	21:17
**1057	20:00	20:51	20:56	21:26	21:29	22:17
1061	21:00	21:51	21:56	22:26	22:29	23:17

\* Ne circulant pas les Dimanches et jours fériés

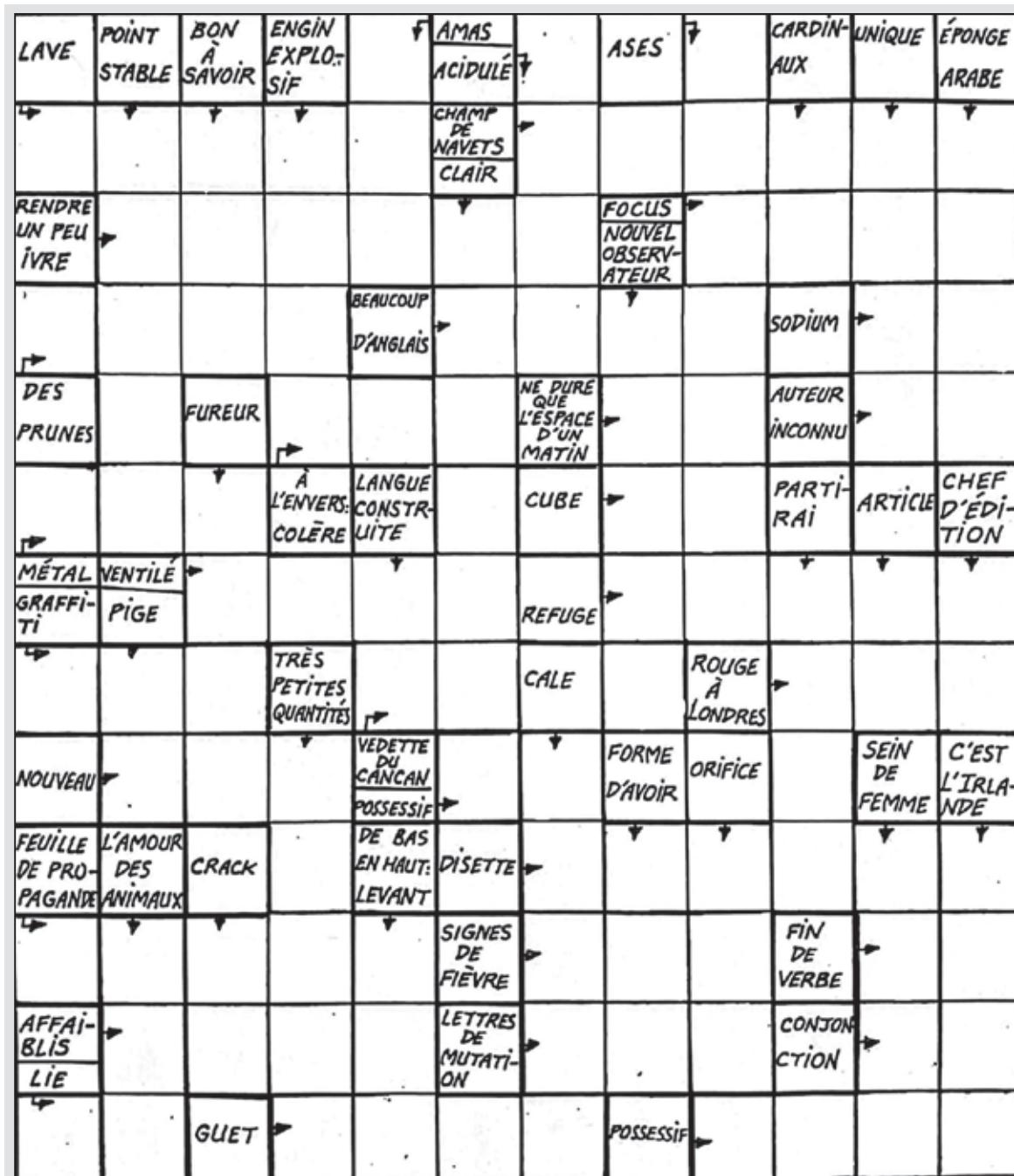
\*\* Circule uniquement les Vendredis et les Dimanches

N° de Train	Sens Casa voyageurs > Tanger		Sens Tanger > Casa voyageurs			
	Tanger Ville	Kénitra	Rabat Agdal	Casa Voyageurs		
Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	
*2001	6:00	6:50	6:53	07:22	07:27	08:17
2005	7:00	7:50	7:53	08:22	08:27	09:17
2009	8:00	8:50	8:53	09:22	09:27	10:17
2013	9:00	9:50	9:53	10:22	10:27	11:17
2017	10:00	10:50	10:53	11:22	11:27	12:17
2021	11:00	11:50	11:53	12:22	12:27	13:17
2025	12:00	12:50	12:53	13:22	13:27	14:17
2029	14:00	14:50	14:53	15:22	15:27	16:17
2033	15:00	15:50	15:53	16:22	16:27	17:17
2037	16:00	16:50	16:53	17:22	17:27	18:17
2041	17:00	17:50	17:53	18:22	18:27	19:17
2045	18:00	18:50	18:53	19:22	19:27	20:17
2049	19:00	19:50	19:53	20:22	20:27	21:17
2053	20:00	20:50	20:53	21:22	21:27	22:17
**2057	21:00	21:50	21:53	22:22	22:27	23:17
2061						

Par Abou Salma  
abousalma10@gmail.com

# Jeux & Loisirs

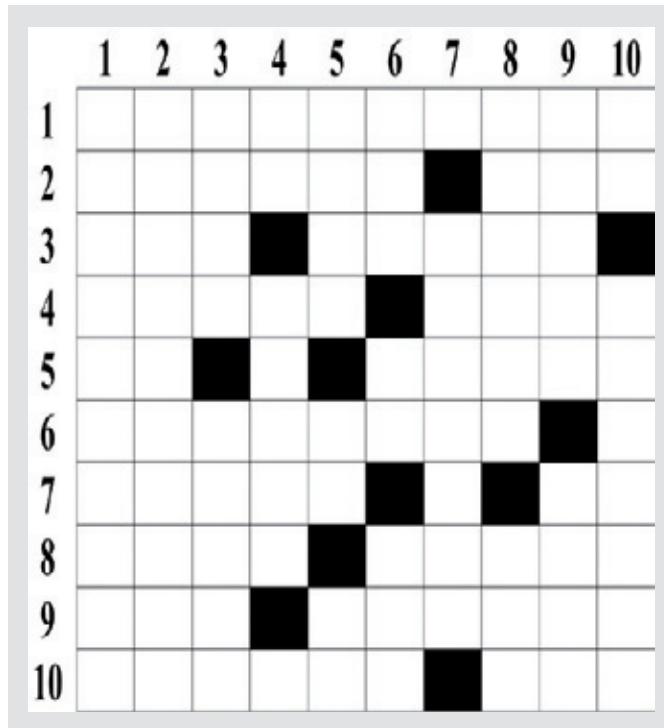
## Mots fléchés



## Solution mots fléchés d'hier



Délégué Média France Télévision	Directeur de la Publication et de la Rédaction Mohamed Benarbia	Directeur artistique Fouad Ezzafir	E-mail: Liberation@libe.ma
Éditeur France Télévision	Service technique Khadija Sabi (Responsable) Myriem Rehane Khadija Halafi Mariama Farki	Téléphone: 0522 61.94.04	0522 60 23 44 Fax: 0522 31.28.10
Secrétaire général de la rédaction Mohamed Bouarab	Révision Abdelmoumen Warrach	Fax de la rédaction: 0522 62.09.72	Imprimerie Les Editions Maghrebines
Service annonces et publicité E-mail: annoncesliberation@libe.ma	Secrétariat Asmaa Tabaa	2000 exemplaires imprimés	Distribution SAPRESS Dossier DE PRESSE 130/64
Site web: <a href="http://www.libe.ma">www.libe.ma</a>	Photographe Ahmed Laaraki	Youssef El Gahs Mouna El Youssef Loubna Baghdadi Rkia Ait Dahman Siham Zaïer Fadwa Choukri	Journal Libération <a href="http://www.liberation.ma">Libération Maroc</a>
Adresse de la Rédaction 33, Rue Amir Abdellkader B.P. 2165 - Casablanca Maroc	Libération Quotidien (6j/7)	44, Avenue des E.A.R 3 <sup>me</sup> Etage - Casablanca Tél: 0522 31.00.62 0522 62.32.32	www.ojd.ma 2017

**Mots croisés****HORIZONTALEMENT**

- 1- Sous la construction
- 2- Volubilis – Eruption
- 3- Précis – Restitué
- 4- Espace sablé – Lopins
- 5- Possessif – Gros cube
- 6- Excitant
- 7- Donneur de duvet – Eclaté
- 8- Font une dynastie – Suivant
- 9- Déesse grecque – Docteur de loi
- 10- Respect - Pareil

**VERTICIALEMENT**

- 1- Ruse
- 2- Se font au bloc
- 3- Bonne sur une bonne copie – Stupide
- 4- Font le dôme – Ville de France
- 5- Ventilé – Vieille cité – Club de France
- 6- Cheville de golf – Dans l'Isle – Trime
- 7- Inné
- 8- Ils s'exécutent – Mauvais service
- 9- Attacher – La Ville éternelle
- 10- Patron – Du sperme

**Solution mots croisés d'hier****Grilles de sudoku****Facile**

				8
8	3	7	5	1
3	8	5	4	6
8	4	6	2	
7	5	1	9	6
3	4	5	9	
9	2	5	3	6
7	5	6	4	2
6				

**Moyen**

1		5	8	2	3
9	3	7			
		3	4		
1	9	5	6		
	6	3	1		
		4	9	5	2
6	3				
		8		7	9
3	7	4	9		8

**Difficile**

	4	3	5
8	7	5	
3	6	8	7
		5	9
8		7	
6	9	1	
2	7	3	6
	1		3
6	5	2	

**Expert**

8		6	9	4
2	9	3		1
		7		5
9	3			6
6		3		
4	7		5	9
	8	4	7	
				4

**Rappel des règles**

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

**Solution sudoku d'hier****Facile**

8	5	6	1	2	9	3	4	7
4	3	1	7	8	5	9	6	2
2	7	9	4	3	6	5	8	1
1	9	8	2	4	7	6	5	3
7	6	5	3	9	1	4	2	8
3	4	2	6	5	8	7	1	9
9	2	3	5	1	4	8	7	6
5	8	7	9	6	2	1	3	4
6	1	4	8	7	3	2	9	5

**Moyen**

2	6	3	1	9	8	4	5	7
5	7	9	3	6	4	1	2	8
4	1	8	7	2	5	3	9	6
6	5	7	4	8	9	2	1	3
1	9	2	5	7	3	6	8	4
3	8	4	6	1	2	5	7	9
8	2	1	9	3	6	7	4	5
7	4	6	8	5	1	9	3	2
9	3	5	2	4	7	8	6	1

**Difficile**

9	1	6	4	2	7	3	5	8
8	7	2	3	5	1	4	6	9
5	4	3	9	6	8	1	7	2
2	3	4	6	7	5	8	9	1
1	5	8	2	9	3	7	4	6
6	9	7	1	8	4	5	2	3
4	2	1	7	3	9	6	8	5
7	8	9	5	1	6	2	3	4
3	6	5	8	4	2	9	1	7

**Expert**

7	1	4	8	5	9	3	2	6
3	6	8	7	4	2	5	9	1
9	5	2	3	1	6	4	7	8
5	9	3	1	2	8	6	4	7
8	2	1	6	7	4	9	3	5
4	7	6	9	3	5	8	1	2
6	3	9	2	8	1	7	5	4
1	4	7	5	6	3	2	8	9
2	8	5	4	9	7	1	6	3



Pour la TV mexicaine "Claro Sports"

# L'engouement pour la CAN 2025 dépasse le cadre continental pour séduire l'Amérique latine



**L**'organisation impeccable par le Maroc de la CAN-2025 a suscité un engouement qui dépasse largement le continent africain pour séduire les amateurs du ballon rond en Amérique latine, rapporte la chaîne sportive mexicaine Claro Sports, qui met en avant la fiabilité et la capacité d'organisation par le Royaume d'événements d'envergure internationale dans les règles de l'art.

Dans un article publié sur son site internet, Claro Sports relève que cette édition de la CAN, loin d'être une simple compétition sportive, a constitué "un message fort à portée géopolitique" illustrant le leadership du Maroc, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en tant que pays capable d'allier efficacité organisationnelle, sécurité, diplomatie et visibilité internationale.

Et de préciser à cet égard que le Maroc a honoré ses engagements à travers une organisation rigoureuse, marquée par une affluence record, des infrastructures modernes, une logistique maîtrisée et un accueil exceptionnel salué par les délégations participantes, ajoutant que ce succès est le fruit d'une vision stratégique de long terme et d'une stabilité institutionnelle avérée.

L'article souligne également que la mobilisation populaire ayant accompagné le tournoi a mis en lumière le caractère fédérateur de cet événement sportif, précisant que son écho a traversé l'Atlantique pour atteindre l'Amérique latine, où la CAN-2025 a bénéficié d'une large couverture via la plateforme multimédia de Claro Sports, qui a retransmis l'ensemble des rencontres et enregistré des audiences de plusieurs millions

de téléspectateurs.

L'intérêt grandissant pour les avancées que connaît le Maroc est devenu ainsi un phénomène mondial contribuant à la construction de passerelles solides avec le monde hispanophone, ajoute-t-on. Grâce à une sécurité exemplaire, une diplomatie active et une couverture médiatique internationale étendue, le Royaume a consolidé sa position de pôle de confiance, dans un contexte continental où l'organisation de grands événements demeure un défi, soutient la chaîne mexicaine.

Claro Sports estime, par ailleurs, que la CAN 2025 a marqué une étape préparatoire majeure en perspective de l'organisation de la Coupe du Monde 2030, le Maroc ayant clairement démontré à ses partenaires son niveau de préparation.

Sur le plan sportif, l'article relève que la sélection marocaine a été à la hauteur de l'événement en atteignant la finale de la compétition, incarnant ainsi des valeurs de persévérance et de sérieux.

A ce propos, l'auteur rappelle le message de félicitations adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux membres de l'équipe nationale, dans lequel le Souverain a souligné que ce parcours reflète la vision stratégique d'investir dans le capital humain et de moderniser les infrastructures du Royaume, et la confiance dans les capacités de la jeunesse marocaine et africaine.

Et Claro Sports de conclure que la CAN Maroc-2025 a conforté une conviction profonde : celle d'un Maroc en mouvement permanent, qui construit, progresse et affirme sa présence. Ce que cette compétition a donné à voir dépasse le cadre du football pour confirmer une réalité essentielle, celle d'un Royaume qui consolide sa place en tant qu'acteur régional majeur, alliant sport, diplomatie et sécurité.

## Akhomach prêté au Rayo Vallecano

**L**'ailier international marocain Ilias Akhomach a été prêté au Rayo Vallecano jusqu'à la fin de la saison, dans le cadre d'un accord conclu avec le Villarreal CF, a annoncé le club de Castellón.

Préalablement à cette opération, Villarreal a prolongé le contrat du joueur d'une saison supplémentaire, le liant désormais au club jusqu'en juin 2028, précise la formation espagnole dans un communiqué.

Arrivé à Villarreal à l'été 2023, Akhomach portera ainsi les couleurs du club madrilène jusqu'au terme de la saison 2025-2026. Le prêt ne comprend aucune option d'achat, selon la même source.

De son côté, le Rayo Vallecano a officielisé l'arrivée de l'ailier de 21 ans à travers ses réseaux sociaux.

L'international marocain signe ainsi son retour progressif à la compétition, après une longue blessure au genou qui l'avait éloigné des terrains durant plusieurs mois.



## Zidane et Belghali suspendus

*Lourdes amendes pour la Fédération algérienne*

**L**e gardien de l'Algérie Luca Zidane et le défenseur Rafik Belghali sont suspendus respectivement pour deux et quatre matches par la CAF, après des incidents ayant suivi l'élimination de l'Algérie par le Nigeria en quart de finale de la CAN, a indiqué mercredi la Fédération algérienne de football (FAF), qui a fait appel.

"Le gardien Luca Zidane écope de deux matches de suspension" et "le défenseur Rafik Belghali est sanctionné de quatre matches de suspension, dont deux matches avec sursis", a précisé la FAF dans un communiqué, publié sur son site internet, rapporte l'AFP.

Les deux joueurs devront purger leur suspension lors des prochains matches de qualifications en vue de la CAN 2027, selon cette source.

La FAF a indiqué avoir "immédiatement engagé la procédure de recours prévue par les règlements en vigueur afin de contester ces sanctions", selon le communiqué.

La FAF a écopé de plusieurs amendes d'un

montant total de 100.000 dollars pour notamment "non-respect des mesures de sécurité, en raison du comportement de ses supporters ayant tenté de forcer les barrières de sécurité" et "gestes offensants et abusifs commis par ses supporters à l'encontre des arbitres de la rencontre", pour avoir brandi des billets de banque.

La CAF avait ouvert une enquête sur les incidents survenus lors du quart de finale Algérie - Nigeria, où une main du Nigérian Junior Ajayi dans la surface, qui aurait pu valoir un penalty, avait mis le feu aux poudres au coup de sifflet final.

Un début d'échauffourée avait alors éclaté sur le terrain où plusieurs joueurs et membres des staffs des deux équipes en étaient presque venus aux mains, tandis que l'arbitre de la rencontre avait dû être escorté par la sécurité pour quitter la pelouse.

Dans le communiqué annonçant la saisine de sa commission de discipline, la Confédération africaine de football (CAF) disait avoir recueilli des



comptes rendus de matchs et des preuves vidéos mettant en évidence des "comportements potentiellement inacceptables de certains joueurs et officiels".

Des vidéos postées sur les réseaux sociaux

avaient également montré des tensions entre les supporters algériens et les stadiers dans les tribunes, ainsi qu'en zone mixte où la sécurité avait dû intervenir pour séparer des journalistes en train de se battre.

## Ligue des champions

# Le Bayern décroche le sésame des huitièmes



**M**arseille s'est compliquée la vie en perdant contre Liverpool (3-0) et devra battre jusqu'au bout pour préserver sa place parmi les qualifiés en barrages de la Ligue

des champions après les matches de mercredi, où le Bayern Munich a assuré sa qualification directe pour les 8e de finale.

Pour la troisième défaite d'un club français cette semaine en C1, après le PSG et

## Le Real Madrid toujours le club aux plus hauts revenus

**A**vec 1,161 milliard d'euros de revenus générés lors de la saison 2024-2025, nouveau record, le Real Madrid est toujours en tête du classement "Football Money League" publié jeudi par le cabinet Deloitte, tandis que le PSG cède une place (4e).

Le FC Barcelone, 6e l'année précédente, retrouve le podium (2e) pour la première fois depuis la saison 2019-2020 avec près d'un milliard de revenus (974 millions d'euros), devant le Bayern Munich (plus de 860 M EUR).

Le Paris SG, troisième dans la dernière édition du classement, recule, lui, d'une place, avec 837 millions d'euros, en légère hausse par rapport à l'année précédente (836 M EUR).

Pour la première fois depuis 2020-2021, le PSG est le seul club français dans le Top 20 de ce classement, où figuraient l'année passée Marseille et Lyon, notamment en raison de la crise des droits TV en France.

Liverpool est pour la première fois le club anglais avec les recettes les plus élevées (836 M EUR), et bondit de la 8e à la 5e place.

En 2026, ces 20 clubs de la "Football Money League" ont déclaré des revenus cumulés de 12,4 milliards d'euros, un record et une hausse de 11% par rapport à la saison 2023-2024.

L'étude de Deloitte se base sur trois sources de revenus pour établir son classement : la billetterie, les droits TV et les revenus commerciaux.

Pour la troisième année consécutive, ce sont les revenus commerciaux qui représentent la part la plus importante des recettes des clubs (5,3 milliards d'euros, soit 43% du total).

Les revenus des droits TV sont eux en forte hausse, de 10%, et représentent 38% du total des recettes.

Cette hausse, explique Deloitte, s'explique notamment par les droits TV du Mondial des clubs élargi à 32 équipes et dont la première édition s'est déroulée l'été dernier aux États-Unis.

Les clubs qui ont participé à ce Mondial connaissent une augmentation de 17% de leurs revenus liés aux droits TV.

Du côté du football féminin, les 15 clubs avec le plus de revenus génèrent un total de recettes dépassant les 150 millions d'euros pour la première fois (158 M EUR).

Le classement est dominé par Arsenal, titré en Ligue des champions (25,6 M EUR), avec une hausse des recettes de 43% par rapport à la saison précédente, devant Chelsea (25,4 M EUR) et Barcelone (22 M EUR).

Monaco mardi, les Olympiens (19e) ont subi la loi des Reds et devront aller chercher lors de la dernière journée, le 28 janvier, leur qualification au FC Bruges (26e), qui compte deux points de moins (7 contre 9 pour l'OM).

Grâce à un coup franc direct du Hongrois Dominik Szoboszlai juste avant la pause, un but contre son camp du gardien marseillais Geronimo Rulli provoqué par Jeremy Frimpong et un ultime but de Cody Gakpo, Liverpool (4e) a presque assuré sa place parmi les huit premiers qui vont qualification directe pour les 8e de finale. Le Bayern (2e) a assuré la sienne en battant l'Union Saint-Gilloise (2-0) avec un doublé de Harry Kane, dont un penalty.

Comme le Bayern, les autres grands d'Europe ont assuré mercredi. Le FC Barcelone s'est imposé au Slavia Prague (4-2), avec un doublé de Fermin Lopez et remonte à la 9e place, avec le même nombre de points (13) que Chelsea (8e), qui est péniblement venu à bout du club chypriote de Pafos en fin de rencontre, grâce à Moses Caicedo.

La Juventus Turin (15e) a battu Benfica (2-0) avec des buts de l'international français Khéphren Thuram et de l'Américain Weston McKennie, laissant les Aigles de José Mourinho (29e) en très mauvaise posture avec 6

points, avant de recevoir le Real Madrid pour le dernier match.

Pour l'accession directe aux 8e de finale, le classement reste très serré à une semaine de la dernière journée de la phase de ligue.

Huit équipes comptent 13 points de la 6e place, occupée par le Paris Saint-Germain, à la 13e, où est retombée l'Atalanta Bergame après avoir été surprise à domicile par l'Athletic Bilbao (3-2).

Pour l'instant le PSG, Newcastle, qui a corrigé le PSV Eindhoven (3-0) et Chelsea détiennent les trois derniers tickets pour les 8e de finale, et les champions d'Europe recevront justement leurs poursuivants, les Magpies, pour l'ultime levée.

Parmi ces équipes à 13 points, l'Atlético Madrid (12e) n'a ramené qu'un point de Galatasaray (17e) pour revenir juste derrière Manchester City (11e), surpris mardi par Bodo Glimt (3-1).

La surprise de la saison, l'équipe azérie de Qarabag (18e) n'est plus qu'à un pas d'une qualification historique pour les barrages grâce à sa victoire à la dernière seconde contre l'Eintracht Francfort (3-2) grâce à un but de son défenseur Bahlul Musatafazada.

Francfort est éliminé, comme le Slavia, Villarreal et le Kairat Almaty.

## Lucas Hernandez accusé par d'ex-employés colombiens de traite d'êtres humains

**L**a justice enquête sur des accusations de traite d'êtres humains et de travail dissimulé après une plainte d'une famille colombienne visant le joueur du PSG Lucas Hernandez, des faits que l'international français et son épouse contestent.

Ce père, cette mère et leur trois enfants se sont retrouvés à travailler pour un an dans cette famille, sans droits", a détaillé à l'AFP Me Lola Dubois, qui les défend.

Dans un communiqué à l'AFP, le champion du monde français 2018 et son épouse, Victoria Tray, affirment de leur côté avoir été "manipulés" et n'avoir "jamais agi avec une intention malveillante ni dans le mépris de la loi".

"Ces personnes ont partagé notre vie avec respect et dignité", indiquent-ils encore, qualifiant les faits d'"épreuve profondément douloureuse".

L'international de 29 ans et son épouse, qui évoquent une "confiance trahie", assurent au sujet des membres de cette famille les avoir "aidés, soutenus et crus" lorsqu'ils "nous ont assuré être en cours de régularisation de leur situation".

L'enquête, ouverte après le dépôt mi-janvier d'une plainte révélée par Paris Match, a été confiée à la brigade de recherches de Saint-Germain-en-Laye.

Selon Me Lola Dubois, les plaignants travaillaient "entre 70 et 80 heures par semaine, sans congés payés, sans vacances, sans documents qui viendraient établir le droit des salariés", pour un salaire d'environ 2.000 euros payé en espèces.

Ces conditions de travail, malgré des "avantages en nature" liés à la vie du joueur, combinées à la "vulnérabilité économique" de la famille, font que leur situation "s'apparente à une forme d'esclavage moderne", a encore estimé l'avocate.

"On est sur une famille de Colombiens



qui viennent en France, on leur promet l'el-dorado, de travailler au nom et pour le compte de professionnels du football", résume Me Lola Dubois.

Elle indique que des contrats de travail ont bien été établis "un an après la prise de poste" mais estime qu'ils l'ont été "pour donner l'impression d'une situation régulière".

Contacté par l'AFP, le PSG n'avait pas réagi dans l'immédiat.

"Cette affaire est désormais traitée par les voies juridiques appropriées, là où les faits (...) ont leur place", affirment de leur côté le joueur et son épouse, appelant "à la décence, à la retenue et au respect".

Le défenseur du PSG avait précédemment été condamné en 2019 en Espagne à six mois de prison pour non-respect d'une mesure d'éloignement après des violences conjugales.

L'affaire remonte initialement au 3 février 2017 : celui qui n'était pas encore champion du monde avec les Bleus, alors âgé de 21 ans, et sa compagne d'alors, Amelia Lorente, en étaient venus aux mains devant leur

domicile de Madrid.

Sportivement, l'histoire du défenseur avec le club de la capitale n'a pas vraiment décollé depuis son arrivée à l'été 2023 en provenance du Bayern Munich.

Gravement blessé pour la deuxième fois de sa carrière en demi-finale de Ligue des champions avant l'été 2024, il est revenu sur la pointe des pieds au tout début de 2025, pour combler les trous.

Ses 29 apparitions jusqu'à l'été dernier, souvent en entrant sur le terrain en cours de jeu, n'avaient pas marqué les esprits, mais il a réalisé un début d'exercice 2025-26 assez prometteur malgré deux gestes d'humeur dont un en Ligue des champions. Geste qui lui a valu une suspension de trois matches par l'UEFA.

Depuis l'été dernier, il est rappelé régulièrement en équipe de France par Didier Deschamps, qui pourrait le convoquer à la prochaine Coupe du monde l'été prochain. Comme au PSG, le joueur aux 40 sélections a un statut de remplaçant au poste de latéral gauche mais aussi dans l'axe.

## Au Nigeria, le nouveau souffle de la forêt d'Okomu

**A**vant, James Leleghale Bekewei coupait illégalement des arbres dans la forêt d'Okomu, dans le sud-ouest du Nigeria, contribuant à la déforestation de cette réserve naturelle où vivent des espèces en danger comme l'éléphant de forêt, le pangolin à ventre blanc, la guenon à gorge blanche et le perroquet gris d'Afrique.

Mais depuis deux ans, à la tête d'une équipe de rangers dédiés à la protection des lieux, il traque chasseurs et bûcherons qui menacent la biodiversité de cette forêt tropicale, l'une des dernières de la région.

"Je suis très bon pour arrêter les gens, je cours très vite", explique le nouveau converti à la préservation de la nature de 26 ans.

Il a été recruté en 2023 par la Fondation Africa Nature Investors (ANI), chargée par l'Agence nationale des parcs nationaux de gérer cette réserve d'environ 24.000 hectares d'où des dizaines de camions chargés de troncs d'arbres illégalement coupés sortaient chaque jour.

Le Nigeria, pays le plus peuplé d'Afrique, compte une dizaine de parcs nationaux, tous confrontés à des défis entravant leur mission de conservation: la pression démographique et la pauvreté favorisent le braconnage, la déforestation et l'insécurité, tandis que le manque de moyens et la faible mise en oeuvre des régulations peinent à y mettre un terme.

Selon la Nigerian Conservation Foundation (NCF), le pays a perdu 96% de sa couverture forestière.

Dans l'Etat d'Edo, où est située Okomu, la déforestation est liée au bûcheronnage illégal ainsi qu'à la culture du palmier à huile, l'Etat étant le premier producteur d'huile de palme du pays.

"La première chose que nous avons faite a été d'embaucher des rangers au sein des communautés locales", où le taux de chômage est élevé, explique Tunde Morakinyo, fondateur et directeur d'ANI, convaincu que la mission des rangers ne pourra être remplie qu'avec le concours des habitants.

"Plus de 300 jeunes des villages autour du parc se sont présentés pour être recrutés", sourit-il. A l'issue d'épreuves visant à tester la résistance physique et l'intégrité morale des candidats, les futurs rangers ont suivi plusieurs semaines de formation en droits humains et de l'environnement.

Et même s'ils sont équipés d'armes, contrairement aux précédents rangers employés par les services nationaux, "ils sont les gardiens du parc, pas des soldats ou des policiers", assure M. Morakinyo, dont la fondation gère également le parc national de Gashaka Gumi, dans l'est du pays. Ils sont désormais une trentaine à vivre sur place dans une caserne aménagée au cœur de la forêt et à patrouiller chaque jour à travers les sentiers étroits et humides pour débusquer les contrevenants, grâce aux renseignements glanés auprès des habitants.

Depuis qu'il est devenu ranger, James Leleghale Bekewei, le bûcheron repenti, a abandonné sa "vie chaotique" et



appris à "économiser de l'argent et mener une vie agréable".

Son salaire fixe est de 90.000 nairas par mois (environ 65 dollars), son logement et sa nourriture sont fournis: il gagne "plus d'argent" que lorsqu'il était bûcheron, même si "ce n'est pas facile d'être ranger".

Son collègue, Festus Benjamin, 31 ans, a lui aussi changé de vie: ancien braconnier habitué à pister singes, oiseaux et buffles, il répand désormais la bonne parole de la préservation environnementale et tente de convaincre les habitants des environs "de ne pas chasser les animaux" d'Okomu.

En deux ans, les rangers d'ANI ont procédé à environ 200 arrestations - les interpellés sont ensuite livrés à la police - et ce chiffre est en croissance, affirme Peter Abanyam, le directeur du parc pour ANI.

"Ce qui est bon signe" car cela montre que la criminalité a baissé, argumente-t-il.

Pour preuve, selon lui, le bruit continu des tronçonneuses a laissé place au piépement des oiseaux et aux conversations des singes perchés dans la canopée.

En plus des rangers, ANI a mis en place un programme de microfinance-

ment, en partenariat avec la société de microcrédit Roshan Renewables, auprès de plusieurs villages à l'orée du parc afin de lutter contre le chômage et la pauvreté qui poussent les habitants des environs à se tourner vers des activités prohibées.

Le principe: les habitants épargnent chaque mois une somme convenue et au bout de quelques mois, le pot commun leur permet d'obtenir un prêt sans intérêt pour investir dans un projet commun qui leur assurera des revenus.

Dans le village d'environ 300 habitants d'Igwowan, qui borde le parc, l'objectif est d'acheter grâce au prêt une nouvelle machine à concasser le manioc pour en faire de la farine, localement appelée garri, à vendre au marché.

"Nous avons besoin d'une nouvelle machine, celle-ci nous fait trop souffrir", implore Felix Isebeni, agriculteur de 35 ans, en désignant de la main l'antique broyeuse manuelle avec laquelle ils opèrent actuellement.

"On pourrait produire 10 ou 20 sacs (de farine) par jour, au lieu de deux actuellement", abonde Titus Okepuk, agriculteur de 33 ans.

Notre ambition est d'avoir un parc vraiment bien protégé, entouré d'un cercle de communautés économiquement prospères, qui travaillent activement avec nous", décrit Tunde Morakinyo. Prochaine étape pour le fondateur d'ANI: développer l'écotourisme et pourquoi pas générer des crédits carbone, afin que "le parc soit financièrement autonome, si possible pour toujours".

### Recette

## Gratin de courgettes au gruyère



#### Ingédients

6 courgettes  
25 cl de crème liquide  
3 œufs  
100 g de gruyère râpé  
Noix de muscade  
Sel ou sel fin  
Poivre

#### Préparation :

- 1- Lavez les courgettes et coupez-les en rondelles de 3 mm d'épaisseur.
- 2- Faites légèrement cuire les courgettes dans un grand volume d'eau porté à ébullition pendant 8 minutes.
- 3- Dans un saladier, cassez les œufs entiers et battez-les en omelette.
- 4- Ajoutez la crème liquide.
- 5- Fouettez les œufs et la crème liquide, salez, poivrez et ajoutez un peu de muscade râpée.
- 6- Ajoutez le gruyère râpé et mélangez.
- 7- Versez l'appareil à gratin sur les courgettes pour les recouvrir.
- 8- Parsemez de gruyère râpé afin de le faire griller.
- 9- Enfournez environ 15 minutes dans un four préchauffé à 180 °C.

Les courgettes doivent rester fermes.

- Égouttez-les et disposez-les joliment dans un plat à gratin.
- 3 - Dans un saladier, cassez les œufs entiers et battez-les en omelette.
  - 4 - Ajoutez la crème liquide.
  - 5 - Fouettez les œufs et la crème liquide, salez, poivrez et ajoutez un peu de muscade râpée.
  - 6 - Ajoutez le gruyère râpé et mélangez.
  - 7 - Versez l'appareil à gratin sur les courgettes pour les recouvrir.
  - 8 - Parsemez de gruyère râpé afin de le faire griller.
  - 9 - Enfournez environ 15 minutes dans un four préchauffé à 180 °C.

### Trouble de l'attention

## Une nette hausse des prescriptions de médicaments chez les adultes européens

**L**es prescriptions de médicaments contre le trouble de l'attention (TDAH) ont fortement augmenté depuis une quinzaine d'années chez les adultes dans plusieurs pays européens, montre une étude publiée jeudi, rappelant que ces traitements connaissent déjà une pénurie mondiale.

"L'usage de traitements du TDAH a considérablement augmenté chez les adultes de tous les pays étudiés", soit l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, "en particulier les femmes", conclut cette étude publiée dans le Lancet Regional Health Europe et portant sur la période 2010-2023.

Le trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) est un trouble du développement qui se déclare pendant l'enfance. Il est souvent sous-diagnostiqué même si de vifs débats agitent la communauté psychiatrique quant à son niveau réel de prévalence, difficile à mesurer, et au risque d'une approche trop basée sur les médicaments.

La nouvelle étude, financée par l'Agence européenne du médicament (EMA), ne vise pas à alimenter ce débat, ni à se prononcer sur l'efficacité et les risques de ces traitements, mais à dresser

un état des lieux de l'évolution des prescriptions, afin notamment de mieux gérer les stocks.

Depuis 2023, rappelle en effet l'étude, les principaux traitements anti-TDAH - méthylphénidate, dexamphétamine, lis-dexamfétamine, atomoxétine et guanafépine - connaissent une "pénurie mondiale", aggravée par une hausse de la demande.

L'étude confirme que ces médicaments sont de plus en plus prescrits dans tous les pays à l'étude, avec une progression particulièrement marquée au Royaume-Uni. La proportion de la population s'étant vu prescrire un traitement anti-TDAH dans l'année y a triplé entre 2010 (0,12%) et 2023 (0,39%).

Parmi les cinq pays évalués, ce sont néanmoins les Pays-Bas où cette proportion est la plus forte, avec 1,56% de la population en 2023.

Cette tendance européenne apparaît surtout alimentée par un bond chez les adultes, les évolutions étant plus contrastées d'un pays à l'autre pour les enfants et adolescents chez qui ces traitements étaient déjà plus couramment prescrits avant la période d'étude.

Ces chiffres vont dans le même sens que des données issues d'autres pays européens comme la France où les prescriptions de Ritaline (méthylphénidate) ont bondi de plus de 150% entre 2020 et 2024, selon des données de l'assurance maladie analysée par l'AFP.

